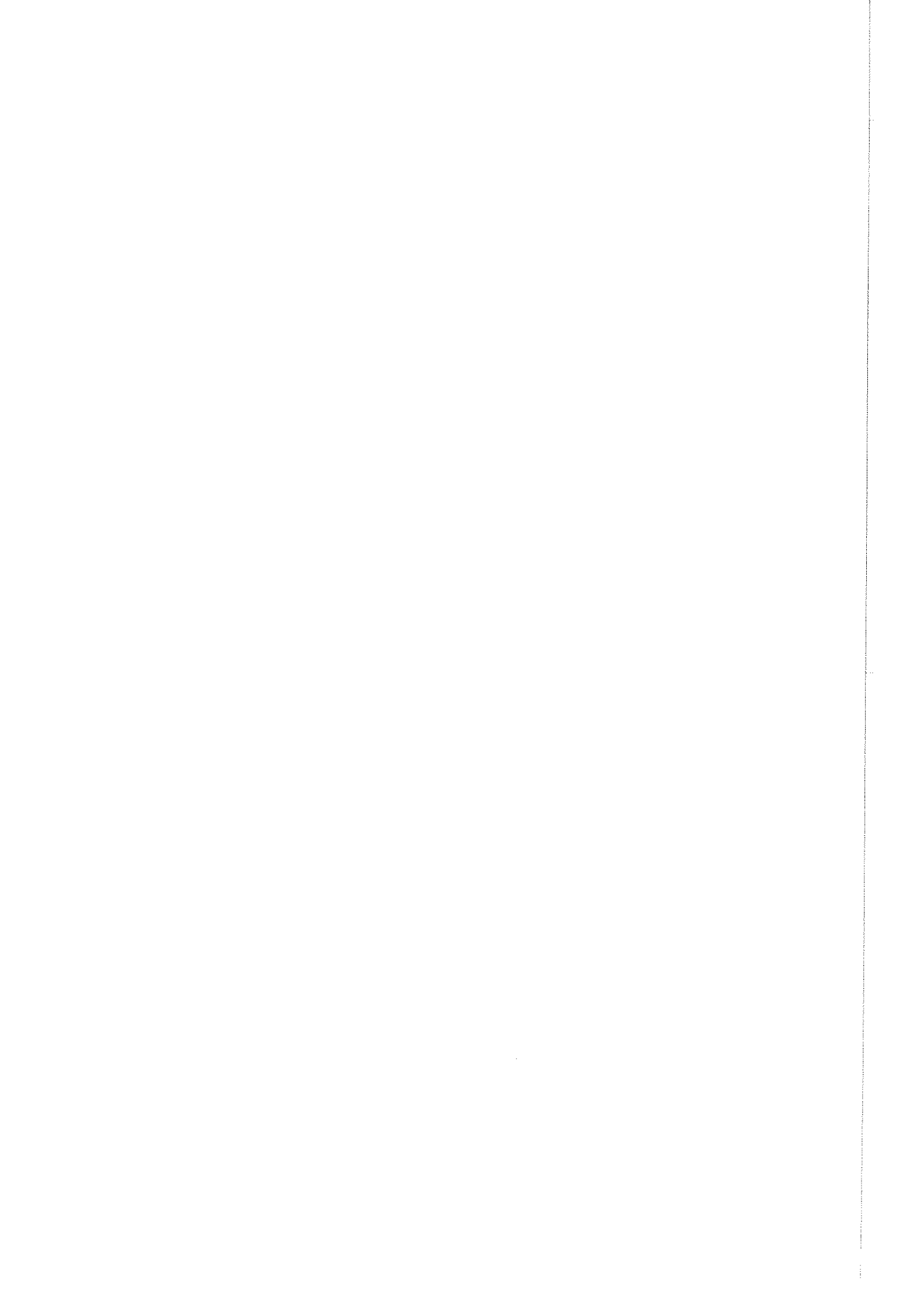


**PROCÈS-VERBAUX
DES DÉLIBÉRATIONS
DES RÉUNIONS DU CONSEIL GÉNÉRAL
du 24 juin 2004**



S O M M A I R E

	<u>Pages</u>
Réunion du 24 juin 2004 matin.....	13
Réunion du 24 juin 2004 après-midi.....	67
Allocution de Monsieur le Président du Conseil Général.....	17

QUESTURE

Délégation au titre de l'article L.3221.11 du C.G.C.T. – Marchés à procédure adaptée – Communication	21
Modification de l'orthographe du nom de la commune de Naujan et Postiac	26

AMENAGEMENT, EQUIPEMENT DES COMMUNES

Aide au développement local.....	36
Eau et Aménagement Rural.	37

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Politique de Développement et d'Action Economique.....	44
Convention de développement économique et de soutien aux entreprises entre la Région Aquitaine et le Département de la Gironde	46

DEVELOPPEMENT AGRICULTURE, VITICULTURE, AQUACULTURE ET FORET

Aides en faveur de l'agriculture.....	47
Soutien aux activités aquacoles et maritimes.....	57

DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE

Développement touristique.....	60
--------------------------------	----

POLITIQUES CONTRACTUELLES

Politique contractuelle départementale	70
--	----

DEVELOPPEMENT DURABLE

Agenda 21 local	72
-----------------------	----

CULTURE, LECTURE ET ARCHIVES

Politique culturelle	74
Plan départemental de lecture publique	76
Modernisation des archives départementales.....	77

ENVIRONNEMENT, ESPACES NATURELS ET DU LITTORAL

Politique environnementale du Département.....	63
Gestion de l'eau et protection contre les eaux	119

ENFANCE, FAMILLE ET P.M.I.

Enfance et Famille	78
--------------------------	----

ACTIONS DE SANTE – PERSONNES AGEES, PERSONNES HANDICAPEES

Politique en faveur des Personnes Agées et des Personnes Handicapées	81
Plan de prévention et d'actions afin d'éviter les effets d'une nouvelle canicule sur les personnes âgées, bénéficiaires de l'A.P.A. à domicile ou accueillies dans les établissements habilités	86

COLLEGES ET ETABLISSEMENT SCOLAIRES DU 1^{er} DEGRE

L'investissement dans les collèges.....	89
Parc départemental de classes mobiles	90

SPORT, VIE ASSOCIATIVE

Accès aux pratiques sportives – Equipements sportifs des associations	91
---	----

EDUCATION, CITOYENNETE ET PREVENTION

Jeunesse et Citoyenneté	93
-------------------------------	----

INSERTION, POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT SOCIAL

Insertion et politiques de développement social	95
Adaptation des instances et structures administratives de gestion du R.M.I. - - Revenu Minimum d'Insertion - en application de la loi du 18 décembre 2003 portant décentralisation du R.M.I.	97

INFRASTRUCTURES ET EQUIPEMENTS DE SECURITE ROUTIERE

Infrastructures départementales	112
Programme Réseau d'Intérêt Local.....	118

TRANSPORTS INTERMODALITES ET SECURITE ROUTIERE

Transports publics interurbains de voyageurs.....	121
---	-----

RESSOURCES HUMAINES

Créations et transformations de postes.....	30
Maintien en fonction de contractuels.....	33
Recrutement de personnels occasionnels.....	35

COOPERATION ET AFFAIRES EUROPEENNES

Contrat de Plan	116
-----------------------	-----

GESTION DU PATRIMOINE DEPARTEMENTAL

Patrimoine immobilier départemental.....	122
Casernes de gendarmerie : programme d'entretien et de gestion immobilière	123
Bilan des acquisitions et des cessions immobilières pour l'année 2003.....	124

FINANCES ET MOYENS

Haut débit et téléphonie mobile – Déploiement de l'A.D.S.L. – Couverture des zones blanches	125
Compte de gestion de l'exercice 2003 du payeur départemental.....	130
Compte Administratif – Réalisation des recettes et des dépenses pour l'exercice 2003	131
Décision d'affectation des excédents de fonctionnement du Budget Principal (M52) et des Comptes Annexes (M4/M22) du Budget Départemental	139
Recouvrement des recettes et admission en non valeur de l'exercice 2003	140

Bilan 2003 et gestion de la dette 2004	142
Bilan des garanties et cautions d'emprunts – Exercice 2003	144
Formation des Conseillers Généraux	145
Règlement financier du Département.....	146
Abattement spécial sur la taxe d'habitation	147
Budget Supplémentaire pour 2004.....	166

VŒUX ET MOTIONS

Motion relative a la fermeture du Centre de Soins de Châteauneuf à Léognan.....	152
Motion relative à la privatisation d'E.D.F.- G.D.F.....	153
Vœu relatif à la mise en œuvre de la réforme de l'assurance maladie	154
Vœu relatif au financement du contrat de plan Etat-Région.....	155
Motion relative aux restructurations des Trésoreries Générales	156
Motion en faveur de la reconnaissance officielle du service des urgences de l'Hôpital de Sainte-Foy-la Grande	157
Motion relative à la restructuration des services de La Poste	158
Vœu relatif au classement du département de la Gironde "hors zone A.G.C.S."	159
Vœu relatif à l'exploitation de carreaux et argile	162

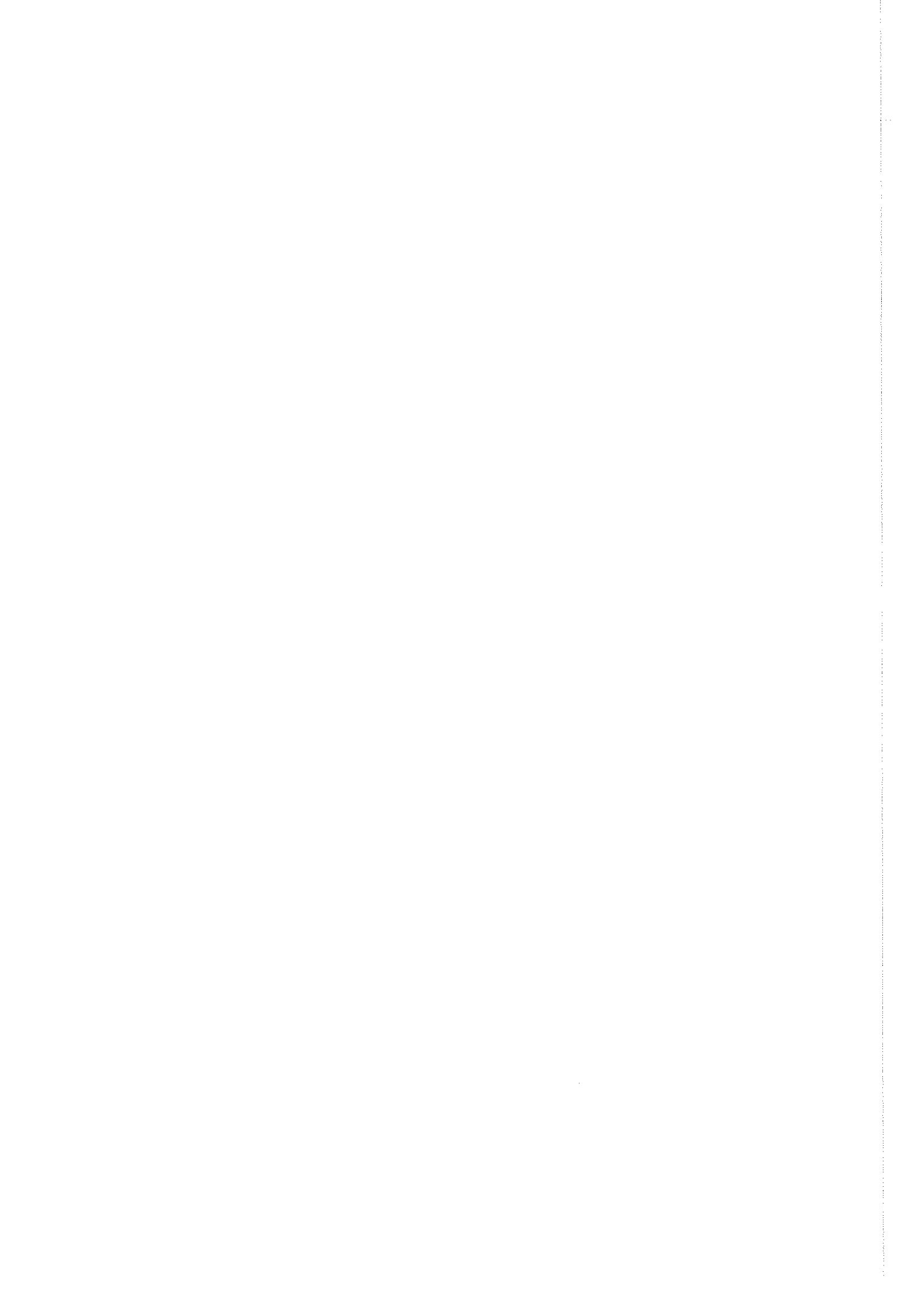
**PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**

**de la Réunion du Conseil Général
du 24 juin 2004**

CONSEIL GÉNÉRAL DE LA GIRONDE

RÉUNION DU 24 JUIN 2004

MATIN



CONSEIL GÉNÉRAL DE LA GIRONDE

RÉUNION DU 24 JUIN 2004

Matin

Sous la Présidence de

Monsieur Philippe MADRELLE

Présents : MM. DE PONTON D'AMECOURT, AUGÉY, BARRAU, BENOIT, Mme BOST, MM. CARREYRE, CASTAGNET, CESAR, CHALARD, DARGUENCE, DARREMONT, DAVID, Mme DELAUNAY, M. DELAUX, Mme DEXPERT, MM. DORTHE, DUBOURG, DUCHENE, DUSSAUT, FATH, Mme FAURE, MM. FERGEAU, FLORIAN, FROUIN, GARANDEAU, GAUBERT, GAÜZERE, GLEYZE, HILAIRE, HOURNAU, JEAN-JEAN, Mme KEISER, MM. LAURENT, LECAUDEY, LEVEAU, LIMINIANA, LOTHAIRE, MADRELLE, MAROIS, MARTY, MAUGEIN, MITTERRAND, Mme MONCOUCUT, MM. PARIS, PERONNAU, PLISSON, REGERE, RENARD, RIFFAUD, SAVARY, SERRANO, SOUBIE, LE TAILLANDIER DE GABORY, TOUZEAU, VINCENT, YERLES.

Excusés : MM. FOULON, JAULT, LAMAISON, MAGENTIES, MUR, RESPAUD, TRUPIN.

La séance est ouverte à 10 h.

Secrétaire de séance : Bernard DUSSAUT.

M. LE PRÉSIDENT :

Mes Chers Collègues,

Veillez prendre place, nous allons ouvrir la séance.

Nous sommes réunis dans cet hémicycle ce matin pour répondre aux exigences du calendrier, propre au fonctionnement de notre institution départementale. Ainsi notre séance plénière doit nous permettre d'examiner le Compte Administratif 2003 et de voter le Budget Supplémentaire de notre exercice en cours. J'aurais aimé, pour débiter mon propos, faire preuve d'originalité, vous annoncer des lendemains meilleurs, chanter, à l'unisson des prophètes du Gouvernement, le retour de la croissance et du bien-être pour tous... Hélas, pas plus que l'an passé, notre Nation ne connaît la paix sociale et la quiétude. D'une année à

l'autre, la situation s'est dégradée et la colère de nombre de nos concitoyens est de plus en plus marquée.

Au regard des trois dernières consultations électorales (c'est intéressant puisque c'est le sondage grandeur nature) qui ont été autant de sanctions à l'encontre du Gouvernement, autant de mises en garde, on aurait pu penser que "la France d'en bas" serait mieux entendue. Hélas ! Non !

Monsieur Raffarin nous dit qu'il sera "ferme sur les réformes". Il est intéressant de bien connaître la définition des mots. "Réforme" = "changement important, radical en vue d'une amélioration". Voilà la définition du Larousse que Jean-Pierre Raffarin ne lit pas. car il préfère consulter la feuille de route du M.E.D.E.F. ! Après avoir organisé le démantèlement des retraites, il s'est attaqué avec des partenaires de choc à la Sécurité Sociale et à E.D.F. Le Ministre de la Santé fait le pari de redresser le déficit de l'assurance maladie en faisant payer prioritairement les assurés eux-mêmes, à coup de un euro supplémentaire la consultation, à coup de hausses de la C.S.G... Les salariés, les retraités, les malades vont largement participer au présumé sauvetage..., et bien plus que les entreprises, alors que, selon les calculs de spécialistes de la Sécurité Sociale, les prévisions de 15 milliards d'économie annoncées par le Ministre sont, je cite : "hasardeuses et très optimistes".

Que dire du Ministre des Finances qui, même s'il a dû reculer, entend vendre E.D.F. au privé, enclenchant du même coup une disparité territoriale dans la distribution de l'énergie, cassant là encore le principe même du service public.

Quid de la décentralisation ? Après le R.M.I., le transfert des routes nationales, puis du personnel technique de l'Éducation Nationale et de tant de responsabilités de l'État encore qui ne seront que partiellement compensés, via la T.I.P.P., sur laquelle nous n'avons aucune prise... Mais ce n'est qu'un début, et nous pouvons craindre un désengagement toujours plus fort d'un État surendetté. 65 % de dettes, imaginez ce que cela voudrait dire pour un ménage, pour une famille ! Avec un tel endettement et une expérimentation aussi détestable de réformes condamnées à l'échec, l'État joue l'attentisme...

Et nous, mes chers collègues, nous restons suspendus aux décisions de l'État qui n'en prend pas et laisse trop de questions en suspens. Dois-je faire allusion à la Loi sur l'Autonomie des Collectivités Locales ? Je suis bien placé pour vous dire qu'au Sénat, la colère gronde, y compris dans la famille politique du Gouvernement, et qu'il n'y aura aucune adhésion des élus qui ont des responsabilités locales. Ils ne peuvent cautionner une absence de clarté, une catastrophe annoncée !

Personne n'est dupe, décentraliser, ce n'est pas se décharger sur les collectivités locales de ses responsabilités, transférer des charges tout en nous mettant sous surveillance ! Réformes tronquées et injustes, attermoissements et incertitudes, voilà, mes chers collègues, le contexte dans lequel s'inscrit notre séance plénière...

A contrario de ce que je viens de décrire, vous constaterez, au Conseil Général, que nous tenons nos engagements, et cela malgré les difficultés conjoncturelles. Ainsi, notre Budget Supplémentaire 2004 poursuit-il l'objectif que nous nous sommes assignés de renforcer notre capacité d'investissement.

Notre Budget Supplémentaire s'établit à 244,9 M€ contre 216 M€ qui étaient inscrits au B.S. 2003. Une progression de 13 % qui s'explique, pour une large partie, par l'évolution de nos champs de compétences, en particulier l'A.P.A. et le R.M.I.

Néanmoins, les marges de manœuvre qui sont les nôtres, dans le contexte actuel, nous permettent de favoriser largement le développement des infrastructures de la Gironde. La bonne santé financière de notre institution, notre volonté de mettre en œuvre un budget offensif dédié aux investissements se traduisent ici de façon nette. Et s'il nous faut faire face à nos charges obligatoires, en particulier en matière de solidarité, le Budget Supplémentaire appuie malgré tout le développement de la Gironde.

Pour faire face à nos obligations, tout d'abord 29,9 M€ sont inscrits pour notre Direction de la Solidarité comprenant les charges liées au R.M.I. : 15,2 M€. 3,6 M€ concernent l'Allocation Personnalisée à l'Autonomie des Personnes Âgées, soit 73,7 M€ au total pour l'exercice 2004. 7,8 M€ sont destinés à l'hébergement des enfants et des personnes handicapées. Vous aurez remarqué, mes chers collègues, qu'avec le transfert total du R.M.I. - R.M.A. à notre collectivité, c'est dorénavant l'insertion des personnes en difficulté qui mobilise le tiers de nos interventions en matière de Solidarité ! Là où l'État ne paie plus, nous devons agir et nous agissons sans faille !

Il en va de même, et ce Budget Supplémentaire en témoigne, en matière de transports interurbains où nous payons l'impact de décisions prises au niveau national ! Mais où cela nous conduira-t-il ?

Priorité aux investissements, c'est le mot d'ordre de ce B.S. 2004, avec une volonté très accentuée non seulement en matière de crédits de paiement mais aussi d'autorisations de programme ! C'est ainsi que nous impulserons pour encourager l'économie locale 53,8 M€ d'autorisations de programme, ce qui porte leur volet à 343 M€ pour l'année 2004.

C'est ainsi que nos collègues profiteront de cette politique dynamique, avec 17,3 M€ supplémentaires affectés à l'Éducation dont 14,3 M€ pour les seuls collègues.

Je citerai ensuite 8,6 M€ pour l'aménagement de l'espace, avec 4,3 M€ concernant les programmes d'assainissement ; 8,7 M€ pour les transports et favoriser les pôles d'échanges intermodaux, ou encore 6,3 M€ aux infrastructures routières, sans oublier les établissements sociaux pour les personnes âgées.

Conformément à nos engagements, 3,7 M€ supplémentaires iront conforter la création ou la réhabilitation des maisons de retraite, avec une dotation spéciale de 1 M€ destiné à favoriser l'implantation de salles rafraîchissantes, face aux risques de canicule. Là aussi le Gouvernement Raffarin fait des annonces mais n'agit pas ! C'est aux Départements de payer ! Combien de temps cela durera-t-il ?

En ce qui concerne les crédits de paiement, si nous devons conforter le patrimoine de notre collectivité, en particulier nos infrastructures routières, avec un peu plus de 13 M€ inscrits au B.S., si nous confirmons nos engagements dans le cadre du Contrat de Plan Etat-Région, avec 20,9 M€ au Budget Supplémentaire, nous entendons, et j'insiste, manifester notre détermination en faveur des investissements locaux.

J'ajouterai que dans la logique de cette politique offensive, et encore une fois malgré le contexte général, nous avons réservé des subventions dédiées directement aux communes, qui restent, avec leurs structures intercommunales, plus que jamais des partenaires privilégiés de nos actions de proximité et d'aménagement du territoire. 8,4 M€ supplémentaires sont ainsi inscrits, ce qui porte le montant total des subventions aux communes à 54,2 M€ pour l'année 2004.

Enfin, les associations girondines, véritables actrices de la cohésion sociale et du développement équilibré de nos territoires, ne sont pas négligées, puisque 4,9 M€ leur sont consacrés soit 30,7 M€ sur l'ensemble de l'exercice en cours.

Cette manière d'aborder le Budget Supplémentaire 2004 de façon dynamique tient aussi à notre capacité de gestion raisonnée et raisonnable même si, compte tenu des mauvais coups qui nous sont faits – et je fais allusion à l'article 45 de la Loi de Finances rectificative 2003 concernant les abattements ! – mais aussi face à tous les mauvais coups qui nous attendent, nous savons d'ores et déjà qu'il nous faudra mobiliser demain davantage l'emprunt.

Quoi qu'il en soit, si notre collectivité est en bonne santé financière, c'est grâce à vous toutes et tous, chers amis de la majorité de gauche du Conseil Général ! Nous le devons aussi à la clairvoyance de notre ami, Yves Lecaudey, à Andrée Sabouraud et à toute son équipe, à la Direction des Finances, dont le professionnalisme nous permet d'agir avec efficacité, à l'ensemble de notre administration cher Monsieur le Directeur Général des Services. En notre nom à tous, je tiens à les en remercier chaleureusement.

Au-delà de ce Budget supplémentaire, notre séance plénière doit nous permettre d'adopter le Compte Administratif 2003. Vous aurez remarqué que près de 80 % des politiques que nous avons décidé de conduire ont connu un juste aboutissement, avec un excellent taux d'affectation des autorisations de programme.

Ici, au Conseil Général, nous mesurons le sens de la formule habituellement liée au mot réforme : "changement dans le but d'une amélioration". Mais on ne peut demander au Département de tout faire. Si l'État, demain, donne encore aux Départements de nouveaux pouvoirs sans nouveaux moyens ce sera un marché de dupes. C'est hélas ce qui se profile. La prudence s'impose donc.

Je vous remercie.

Nous allons donner la parole à Jacques Maugein pour les problèmes liés à la Questure.

Nicolas Florian demande de parole pour une déclaration générale.

M. LE PRESIDENT :

Je fixe l'ordre du jour, c'est la règle. Vous intervenez lors du budget. C'est la loi, on ne va pas la changer.

DOSSIER (Q) 1

DELEGATION AU TITRE DE L'ARTICLE L.3221.11 DU C.G.C.T. MARCHES A PROCEDURE ADAPTEE – COMMUNICATION

Rapporteur : Jacques MAUGEIN

Mesdames, Messieurs,

Par délibération en date du 09 avril 2004, l'assemblée plénière du Conseil Général a chargé Monsieur le Président, par délégation, de prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services, qui peuvent être passés en procédure adaptée jusqu'à 90 000 € H.T. lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Monsieur le Président nous rend compte de l'exercice de cette compétence et nous demande de lui en donner acte.

AVIS DE LA COMMISSION FINANCES ET MOYENS : CONFORME

DECISION : L'ASSEMBLEE DONNE ACTE AU PRESIDENT DE CETTE COMMUNICATION.

Nicolas FLORIAN :

J'aimerais intervenir sur la séance qui va suivre. Vous m'avez dit tout à l'heure que vous ne vouliez pas que l'on réponde, non pas sur les déclarations que vous venez de faire sur la politique gouvernementale, simplement une déclaration pour la session.

M. LE PRESIDENT :

Je vous donne la parole pour un rappel au règlement. Mais on reste là-dessus !

Nicolas FLORIAN :

Monsieur le Président, mes chers collègues, au moment où nous allons engager une session budgétaire et une discussion budgétaire, avec comme élément principal la présentation du budget supplémentaire, au nom du groupe de l'opposition, nous vous demandons très officiellement de reporter la séance sur le vote du Budget Supplémentaire du délai légal, c'est-à-dire dix jours, le temps que vous puissiez nous transmettre les éléments qui n'ont pas été transmis avec l'ordre du jour.

Je m'explique. Pourquoi nous demandons ce report ? C'est qu'à partir du moment où nous avons dans cet hémicycle choisi il y a quelques mois, un vote par nature, qui est réputé voté par chapitre, nous souhaitons, tel que cela a été le cas lors du Budget Primitif, que sur le document budgétaire nous ayons une présentation article par article. Cela n'a pas été le cas. Nous n'avons pas ces documents. Il y a simplement une présentation sur la balance de tous les chapitres et nous n'avons pas le détail article par article. Nous vous demandons officiellement de reporter la séance. Si tel n'était pas le cas, nous envisagerions d'attaquer le Budget Supplémentaire au Tribunal Administratif.

Pourquoi faisons-nous une telle demande ? Nous considérons, et vous parliez de la France d'en bas tout à l'heure, là ce sont les élus d'en bas qui s'expriment, que pour une plus grande transparence, une totale transparence, nous devons avoir une présentation pour chaque chapitre détaillée article par article.

Je rappelle, à votre décharge, quand j'ai demandé la présentation article par article, sous chaque chapitre, on me l'a transmise lors de la dernière commission des finances avant hier. Mais je parle au nom de tous les élus qui n'ont pas reçu cette présentation article par article. C'est en terme de transparence que nous le demandons. Nous souhaitons à l'occasion de cette séance budgétaire vous demander, contrairement à ce qui se fait depuis de nombreuses années, que l'on puisse exprimer chapitre par chapitre, tout simplement pour que l'on évite encore une fois de nous faire le reproche de voter en bloc, ou contre, ou pour, et pouvoir individualiser nos votes sur certains chapitres où nous considérons que cela va dans le bon sens ou non. Ce n'est pas le cas, nous n'avons pas les éléments pour pouvoir nous déterminer. Effectivement, on peut très bien regarder sur la balance qui nous est présentée : article 11 frais généraux, il y a un chiffre mais on ne sait pas où cela va... Donc, en terme de transparence et pour éviter toute opacité, nous demandons la transmission de ces documents dans le délai légal ; si ce n'était pas le cas nous attaquerons ce budget auprès du Tribunal Administratif. On m'a répondu en commission des finances que c'est le modèle qui est présenté par le Ministère de l'Intérieur. Pourquoi pas ? Mais je parle au nom de tous les élus de ce beau pays, et si cela doit pouvoir rendre service à d'autres départements, nous ferons une action pour que justement, dans les documents qui sont présentés, nous ayons le détail par nature, par chapitre et par article.

Je rappelle que lors du B.P. en décembre 2003, sous la même nomenclature M 52, nous avons eu cette communication. On m'a expliqué qu'il y avait eu un problème informatique. Quoiqu'il en soit, si vous avez été en mesure de le faire au B.P., comme vous avez été en mesure de me le transmettre également il y a deux jours, on devrait pouvoir tous l'avoir. D'autant plus qu'à travers le document que vous nous avez transmis avec l'ordre du jour n'apparaissent pas clairement les reports. Ils n'apparaissent pas dans le détail article par article.

Voilà, Monsieur le Président, la déclaration que l'on fait. Officiellement, nous demandons un report du vote du B.S., le temps de transmettre les documents. Il y a également le vote du compte administratif, et nous proposons de le mettre à l'ordre du jour et de participer au vote. Quant au reste si vous n'acceptez pas cette demande nous attaquerons le budget au Tribunal Administratif pour un manque de pièces dans sa présentation.

M. LE PRESIDENT :

Je pense que vous avez été au courant, mais je suis tranquille et plein de sérénité puisque l'on vous a répondu, étant donné que je ne fais qu'appliquer la loi. Ce qui a été transmis aux conseillers généraux est conforme au texte régissant la M.52, le détail article par article n'est prévu que dans le document budgétaire établi après le vote ; donc nous serons très respectueux de la loi. Et si vous attaquez auprès du tribunal, cela m'arrange ; au moins il y aura la sanction qui tombera et qui vous dira ce que je suis en train de vous dire.

Yves LECAUDEY :

J'ai eu l'occasion de l'expliquer en commission des finances. Je suis comme vous, mais nous serions nombreux à apprécier de voir nos collègues de l'opposition attaquer des dispositions qui relèvent des modifications apportées d'abord au travers des lois des finances successives de ces deux dernières années, et ensuite de modifications du C.G.C.T. En fait, s'il y avait dû y avoir une intervention pour nous rappeler à l'application des maquettes éditées par la direction générale des collectivités locales au nom du Ministère de l'Intérieur, c'est au moment du B.P. qu'elle aurait dû se faire et non pas aujourd'hui.

Je m'explique. Le 27 juin 2003, nous avons pris une délibération ici, relative au choix du mode du vote du budget en M.52. Je rappelle que nous venons de vivre deux années de transition délicates pour nos services et pour ceux qui ont la charge du budget. Au 1er janvier 2003, nous sommes passés sur un nouveau système d'information "Grand Angle" ; et au 1er janvier 2004, nous avons, après les expérimentations auxquelles nous avons participées, dû présenter le budget avec la nouvelle nomenclature M.52. Nous avons opté ici pour le choix du vote du budget par nature le 27 juin 2003 à l'unanimité. Le vote par nature met l'accent sur l'aspect comptable du document budgétaire, alors que le vote par fonction vise à mettre en évidence des secteurs dans lesquels s'insèrent les actions du département. Nous avons fait le choix de l'objectivité comptable ensemble et opté pour le vote par nature, étant bien entendu que les fonctions et leur nature sont déclinées dans une instruction aux normes fonctionnelles des administrations (N.F.A.), et que les départements ne sont pas autorisés à adapter ces fonctions, c'est le texte.

Depuis de nombreuses années nous avons défini de nombreuses politiques publiques, en cohérence avec l'organisation politique de l'institution, et c'est vrai que ces politiques publiques n'ont pas pris toujours en compte, et c'est normal quand on veut innover, la rigueur des nomenclatures comptables, si bien que le vote par fonction aurait introduit une confusion entre deux définitions différentes des politiques départementales. Quoi qu'il en soit, expérimentation 2002 et 1er janvier 2004, M.52, nous votons le budget par nature. Le texte de la loi du 19 février 2003 précise que le budget est voté soit par nature soit par fonction. Nous avons choisi, bien que voté par nature, que le budget comporte en outre une présentation croisée par fonction. De même s'il était voté par fonction, il comporterait une présentation croisée par nature. Qu'il y ait des difficultés de lecture quand on n'est pas habitué, je suis d'accord, mais ce n'est pas nous qui l'avons voulu.

Les documents budgétaires sont présentés selon les modalités de vote retenues par le Conseil Général, conformément au modèle fixé par arrêté conjoint du Ministre chargé des Collectivités locales et du Ministre chargé du Budget. Nous étions en 2003, je crois que vous connaissez ces ministres ; vous pourriez peut-être les attaquer ! Sont joints au B.P. et au

compte administratif (le compte administratif que nous examinons 2003 est le dernier en M.51 par conséquent il n'y a pas de problème là-dessus) les annexes qui sont définies. A partir de là les maquettes, c'est extraordinaire et c'est vrai, il y a deux types de modèles qui sont définis par la loi : le modèle qui s'appelle le "H2" qui doit présider à la présentation générale du budget, et le modèle "3B et B1" qui est la reconstitution du budget après vote. Il se trouve que le modèle H2 est un modèle qui fait la synthèse du budget, et que la reconstitution après budget, le B1 et le B2, est la présentation analytique du budget. C'est vrai qu'au niveau du Ministère, arriver à concevoir que l'on présente la synthèse avant l'analyse, ce n'est pas tout à fait dans le sens de l'efficacité de compréhension. Vous le relevez, j'en prends acte avec beaucoup de plaisir.

En décembre 2003, dans la bousculade, on recevait les textes au fur et à mesure de toutes ces lois qui ont introduit les modifications, le document qui vous a été adressé, alors que j'avais dit que nous aurions des difficultés de transition pour lire et comparer, par erreur, mais ce n'était pas compromettant, a présenté le projet de budget primitif sur le modèle B1 et B2, c'est-à-dire le modèle qui doit présider à la reconstitution du budget, alors que l'on aurait dû le présenter déjà en H2, c'est-à-dire sous la forme synthétique.

On a mis un peu d'ordre parce qu'on a réussi à trouver le temps et réorganiser, et le budget supplémentaire qui vous est présenté, Monsieur le Président, je l'affirme, vous pouvez prendre tous les risques de recours, parce que les recours seront peut-être contre les modules mais ils ne pourront pas être contre l'application de ces modules que nous faisons au terme de la loi. Le B.S. est bien présenté selon le module H2 qui sera désormais la présentation définitive, et à la demande du Président du Groupe de l'Opposition, pour qu'il puisse se livrer aux comparaisons parce que c'est le souci de transparence, on lui a fait le tirage par anticipation du B1, B2. On n'a pas mis la colonne de vote du Conseil Général, on n'est pas allé jusque là ! Vous noterez au passage que dans la présentation par erreur du B.P. qui comportait la colonne vote, cette colonne vote est partout à zéro, bien entendu. Nous sommes dans la présentation la plus légale qu'il soit. Il est tout à fait concevable que certains d'entre nous aient des difficultés de lisibilité, compte tenu de cette mise en place de nouvelles nomenclatures ; mais il est certain aussi que nous sommes beaucoup plus encore dans le droit fil de l'application des textes aujourd'hui que nous ne l'étions dans la première véritable transition qui était celle du B.P.

Par conséquent, mon cher collègue, le Président a pris acte de votre intention, et en tant que responsable pour le compte de cette assemblée de l'organisation du budget, cela m'amuse plutôt, parce que vous allez être obligé d'attaquer des modules qui ont été fixés par des Ministres et des services relevant de l'autorité de votre majorité nationale.

M. LE PRESIDENT :

Il n'y a pas de réponse, puisque nous sommes là dans le cadre d'un rappel au règlement. C'est la réponse. Je reste tout à fait dans la loi. Je suis dans l'exercice de la loi et je ne peux pas ici, contrairement à ce que font certains maires, sortir de la loi. Le premier dossier, mes chers collègues, était une communication. J'aborde maintenant la modification de l'orthographe du nom de la commune Naujan et Postiac.

Nicolas FLORIAN demande une suspension de séance de dix minutes.

M. LE PRESIDENT :

Bien sûr. La séance est suspendue ; elle reprendra dans dix minutes.

La séance est suspendue à 10 h 40.

La séance est reprise à 10 h 55.

M. LE PRESIDENT :

J'avais dit dix minutes et on a débordé les quinze minutes. J'ai le sentiment que nos collègues n'ont rien à dire sur le fond. C'est bien connu quand on n'a rien à dire sur le fond, on essaie les rideaux de fumée et toute sorte de stratagèmes qui ne prennent que les naïfs. Il faut être naïf pour se faire prendre, puisque je viens de consulter des responsables éminents des finances qui disent que cette histoire-là ne veut rien dire. Mais je comprends que l'opposition est en difficulté actuellement. Après les claques des élections régionales, cantonales, européennes, où le parti socialiste a atteint son plus beau score, il faut qu'ils s'habituent à la contradiction. Ils n'y sont pas habitués ni à Bordeaux ni dans certaines grandes villes, mais cela va venir.

Puisque nous avons le quorum, nous pouvons continuer l'ordre du jour : Modification de l'orthographe du nom de la commune de Naujan et Postiac, Jacques Maugein.

DOSSIER (Q) 2

MODIFICATION DE L'ORTHOGRAPHE DU NOM DE LA COMMUNE DE NAUJAN ET POSTIAC

Rapporteur : Jacques MAUGEIN

Mesdames, Messieurs,

En application des dispositions de l'article L.2111-1 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Général doit être consulté pour tout changement de nom ou d'orthographe de nom de commune de son département.

La commune de Naujan et Postiac a engagé une procédure en vue de la fixation définitive de l'orthographe de son nom qu'elle souhaite voir orthographier Naujean et Postiac.

Compte tenu de l'argumentaire historique et linguistique des Archives Départementales développé dans le présent rapport, Monsieur le Président propose que notre conseil donne un avis défavorable au changement d'orthographe du nom de la commune de Naujan et Postiac.

AVIS DE LA COMMISSION FINANCES ET MOYENS : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

L'opposition rentre en séance.

Nicolas FLORIAN :

Sur ce dossier, et suite à la suspension de séance...

M. LE PRESIDENT :

Il faut respecter la loi !

Nicolas FLORIAN :

Vous pouvez quand même respecter la parole... Je vais vous annoncer que l'on quitte la séance !

M. LE PRESIDENT :

Quittez la séance ! On l'a compris !

Nicolas FLORIAN :

Pourquoi ? Ce n'est pas simplement par rapport à un débat technique sur lequel a essayé de nous amener Yves Lecaudey, nous réclamons de la transparence dans cette assemblée...

M. LE PRESIDENT :

Oh ! Assez de comédie !

Rumeurs dans l'hémicycle.

Nicolas FLORIAN :

Nous en avons assez d'être bâillonnés, Monsieur le Président... On ne peut pas vous répondre ! Je sais bien que cela vous dérange...

M. LE PRESIDENT :

D'accord, on a compris ! Je ne veux pas que cette assemblée soit transformée en forum, et en n'importe quoi. Partir et pratiquer la politique de la chaise vide, c'est une décision que vous pouvez prendre. Mais les rideaux de fumée, ne savoir rien dire sur le fond, c'est une échappée... , nous avons compris et par conséquent nous continuons en ce qui nous concerne.

Nicolas FLORIAN :

C'est vous qui nous demandez de partir !

M. LE PRESIDENT :

Vous nous dites que vous partez ! Partez ! Vous prenez la parole à quel titre ?

Nicolas FLORIAN :

Au titre de Président de groupe pour expliquer.

M. LE PRESIDENT :

Vous demandez pour un rappel au règlement ! Exprimez-vous correctement et suivez la loi. Mais on a compris de toute façon !

Nicolas FLORIAN :

Nous considérons qu'il y a un manque de transparence sur les documents. Yves Lecaudey nous explique que c'est par rapport à un modèle, une nomenclature. Pourquoi pas ! Si cela peut servir à tous les départements de France, on engage cette action. Je tiens à préciser

que dans certains départements auprès desquels je me suis renseigné, qui font partie de vos amis, il y a la présentation par article, Monsieur le Président...

M. LE PRESIDENT :

On va prendre les départements de vos amis aussi !

Nicolas FLORIAN :

Certains de vos amis font une présentation par article...

M. LE PRESIDENT :

Nous suivons la loi !

Nicolas FLORIAN :

Vous êtes de plus en mesure de nous le transmettre, et c'est là où je ne vous comprends pas...

Rumeurs dans l'hémicycle.

M. LE PRESIDENT :

Vous savez très bien ce que je vous ai dit tout à l'heure. On respecte la loi nous ne sommes pas naïfs.

Nicolas FLORIAN :

Nous ne sommes pas en mesure d'exercer notre mandat d' élu parce que c'est opaque ; donc nous quittons la séance !

M. LE PRESIDENT :

Merci beaucoup, et bravo pour la démocratie ! Vous n'avez pas l'habitude des débats contradictoires !

Nicolas FLORIAN !

Vous êtes bien placé, vous nous bâillonnez ! C'est vous qui n'acceptez pas la contradiction !

M. LE PRESIDENT :

Vous n'avez pas l'habitude d'être contredits, pourtant les électeurs vous ont donné trois claques successivement et vous n'avez pas encore compris ! Respectez la loi ! De toute

façon ici, le cinéma, le théâtre, cela ne prend pas. Si vous voulez jouer les marionnettes, allez-y ! La parole est à Alain Renard.

Le groupe d'opposition quitte la séance à 11 heures.

Jean-Pierre CHALARD :

Je ne sais qui a raison ou qui a tort, je le dis franchement. Je souhaiterais effectivement, même si la loi ne l'oblige pas, que les prochains documents nous soient transmis avec un peu plus de clarté ; pour cela je suis solidaire avec mes collègues. Mais ma responsabilité d'élu local, maire, conseiller général, Président d'une communauté de communes, font que j'assisterai à vos débats.

M. LE PRESIDENT :

Je vous félicite Jean-Pierre Chalard, et je réponds que je suis à la disposition de tout le monde pour fournir les documents. Jamais il n'y a eu la moindre idée d'opacité ici. Nous respectons la loi. On ne peut pas reprocher à un président du Conseil Général, d'un exécutif de la nation, de respecter la loi. J'apprécie beaucoup votre déclaration.

Yves LECAUDEY :

Je suis ravi de cette mise au point, parce que pour faciliter le débat, lorsque notre collègue Nicolas Florian nous a alertés, on lui a fait un tirage en analytique, c'est-à-dire en B1 B2, et nous pouvons prendre l'engagement, parce que cela facilite le débat, de donner à chaque groupe un ou deux ou trois exemplaires d'un tirage, mais qui sera un document informel, analytique, puisqu'il correspondra à celui établi après le vote du budget. Ce sera un document de travail, ce ne sera pas un document de présentation du budget, mais il sera transmis en même temps pour faire des comparaisons ; c'est ce que nous avons d'ailleurs proposé.

M. LE PRESIDENT :

Merci. Tout le monde a bien compris. Je ne peux plus rester dans le théâtre, dans les faux-fuyants, maintenant il faut travailler. Vous savez qu'ici, le genre de la maison est d'ouvrir toutes les portes et les fenêtres, on n'a jamais privé qui que ce soit du renseignement, on essaie de faire prévaloir toujours la démocratie.

DECISION : LE DOSSIER QUESTURE 2 EST ADOPTE A L'UNANIMITE

CREATIONS ET TRANSFORMATIONS DE POSTES

Rapporteur : Alain RENARD

Mesdames, Messieurs,

Ce rapport prévoit des créations et des transformations de postes correspondant :

❶ à l'élévation des niveaux de compétence et validation des réussites à concours :

- 3 transformations en catégorie A
- 1 transformation en catégorie C

❷ à l'adaptation des effectifs aux besoins des services et directions

et résorption de l'emploi précaire :

- 2 transformations en catégorie A
- 1 transformation en catégorie B
- 3 transformations en catégorie C

- Création d'1 emploi de catégorie B (filiale technique) à la Direction de l'Architecture – DGAT
- Création de 60 heures de vacations de Médecin à la Direction pour Personnes Agées et Personnes Handicapées – DGAS
- Création d'1 emploi de catégorie A (filiale administrative) à la Direction pour Personnes Agées et Personnes Handicapées – DGAS
- Création de 2 emplois de catégorie B (filiale médico-sociale) à la Direction des Actions Territorialisées et du Développement Social et à la Direction Enfance et Famille – DGAS
- Création d'1 emploi de catégorie A à la Direction Enfance et Famille

❸ aux suites à donner aux C.A.P. d'avancement réunies au titre de l'année 2004

- 1 transformation en catégorie A
- 1 transformation en catégorie B
- 4 transformations en catégorie C

AVIS DE LA COMMISSION RESSOURCES HUMAINES : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

AVIS DE LA COMMISSION FINANCES ET MOYENS : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

Alain RENARD :

Monsieur le Président, chers collègues, j'aurais souhaité présenter les dossiers dans une atmosphère un peu plus sereine, car nous évoquons des dossiers qui concernent l'ensemble de notre personnel et l'organisation administrative et technique la plus en mesure de mettre en œuvre nos décisions politiques. Aujourd'hui, alors que les départements se trouvent à la convergence d'un certain nombre de bouleversements liés à une nouvelle loi de décentralisation, au moment où l'administration territoriale est confrontée à des enjeux de société, à des nécessités d'évolution technique, organisationnelle et managériale, il convient, en effet, que notre institution fixe le carnet de route pour les années à venir.

Notre administration départementale est fort importante en volume, en termes de compétences et de capacité à traduire de manière précise, concrète, technique, mais aussi avec ce sens du service public, ce que nous élus souhaitons mettre en œuvre en terme de politique. Ces compétences sont aussi dans la modernité, dans la mobilisation des outils actuels de communication, pour mieux appréhender la décision politique en ayant à notre disposition, à travers ces outils de gestion, la possibilité d'orienter nos choix, au-delà d'un choix technique, en choix politique.

Je voudrais aussi rappeler le rôle de nos agents à la fois ici au Conseil Général sur l'Esplanade de Mériadeck, dans les bureaux et services qui sont positionnés dans Bordeaux, mais aussi dans nos territoires, au travers des C.M.S. notamment, au niveau des commissions locales d'insertion, au travers nos différentes présences sur le terrain dans les espaces naturels sensibles, sur les bases départementales. Nos agents sont aussi porteurs d'une culture en matière de service public, et ils sont porteurs aussi d'une volonté de notre institution de faire que nous les accompagnons dans ces évolutions. Ces évolutions sont aussi liées à l'arrivée massive de très nombreux agents pour demain, avec ces lois de décentralisation qui font, aussi bien au niveau de la D.D.E. que de l'Education Nationale, que de nombreux agents vont rejoindre les rangs du Conseil Général. Et nous les accueillerons parce qu'ils font partie du service public. Mais ce que nous pouvons déplorer, au moment où ces enjeux sont conséquents, à la fois pour notre institution, pour les services publics auxquels ils répondaient au nom de l'Etat et qu'ils seront amenés à assumer au nom du Département, c'est que l'Etat fasse aussi peu de cas de la situation de ces agents au moment où les transferts vont se mettre en place.

Nous avons aussi un enjeu important, c'est celui de l'évolution managériale de notre institution ; c'est le fait que nous avons, dans les années à venir, dans les institutions des hommes et des femmes qui vont accéder à la retraite. Cela veut dire qu'il nous faut préparer aussi cette relève, qui doit se faire dans le cadre d'une gestion générationnelle, c'est-à-dire que nous ayons au niveau des embauches, au niveau des recrutements, un souci d'équilibre au niveau de la pyramide des âges. Nous avons aussi le souci d'être une institution qui permet, dans le cadre de la formation, à des agents de pouvoir accéder à des nouvelles responsabilités, au-delà des domaines de compétences. C'est dans ce domaine qu'une formation managériale sera importante et essentielle. Nous avons aussi à savoir travailler, à la fois pour le bénéfice de nos agents et l'ensemble des personnels de la Fonction Publique Territoriale, avec l'ensemble des collectivités, C.U.B., C.D.C., communautés de communes, intercommunalités, communes, Région, pour participer à cette approche qualitative et quantitative de ce que seront les besoins pour nos collectivités demain, non pas contre l'Etat mais pour le service public au plus proche de nos concitoyens.

Dans cette tâche, Monsieur le Président, je sais pouvoir compter à la fois sur le soutien de nos collègues, au moins ceux qui participent à nos travaux, ainsi que sur l'ensemble de la structure de direction du Conseil Général, et m'appuyer à la fois sur les compétences nombreuses, précises, ouvertes et dynamiques de la Direction des Ressources Humaines. Dans cette tâche en tant qu'élu je ne serai pas seul, car la commission des ressources humaines est dirigée par un homme qui, en la matière, est présent sur les différents ateliers et chantiers autour du Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale et auprès du Centre Départemental de Gestion et du C.N.F.P.T. Avec Bernard Fath, sur ces chantiers-là, nous nous efforcerons, autour de cette feuille de route, de faire que notre Conseil Général prenne à la fois la mesure des enjeux de l'institution et de ceux qui y travaillent, qui y apportent beaucoup de temps de leur vie, et leur sens du devoir et du service public.

Pierre AUGÉY :

Je voulais intervenir par rapport au peu de créations, car il n'y a que quatre créations d'emplois dont deux pour assurer des remplacements, et notamment sur le manque cruel de personnel au niveau de l'action de solidarité dans les C.M.S. que nous sommes amenés à voir sur le terrain au fond de nos campagnes. Il faudra prévoir au prochain B.P. la création de postes d'assistantes sociales, car il y a un manque cruel et elles se coupent en trois avec des permanences où nous avons droit à une demi journée pour un canton de permanence. Il n'y a rien à attendre de la décentralisation, et cela est tout à fait de notre compétence.

Alain RENARD :

Je rappellerai que le B.S. n'est pas le moment traditionnel et institutionnel de créations de postes, il s'agit d'un réajustement en cours d'année. Nous sommes, au niveau de la D.G.A.S. dans une phase d'adaptation sur le terrain, de mobilisation et de valorisation des moyens différents par rapport aux pratiques antérieures, ce qui conduira à des ajustements. Ces ajustements seront en terme de créations de postes, mais plus encore en terme de redéfinition de postes et de repositionnement au niveau des fonctions des agents qui sont sur le territoire et au niveau des C.M.S. On sait que la situation, telle qu'elle est aujourd'hui, fait que nos travailleurs sociaux notamment se trouvent confrontés aux difficultés de ceux qu'ils appellent leurs clients, mais dans une notion respectueuse. Difficultés nombreuses, complexes, où les fondements même du lien social peinent à trouver un point d'assise.

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

MAINTIEN EN FONCTION DE CONTRACTUELS

Rapporteur : Alain RENARD

Mesdames, Messieurs,

❶ Je vous propose le renouvellement des contrats de 12 agents en fonction dans les services du Conseil Général :

- 1 agent de catégorie A à la Direction Générale des Services du Département
- 1 agent de catégorie A et 1 agent de catégorie B à la Direction de la Communication - DGSD
- 1 agent de catégorie A à la Direction des Ressources Humaines - DGSD
- 1 agent de catégorie A et 2 agents de catégorie B à la Direction de l'Informatique, des Télécommunications et du Système d'Information – DGAF
- 1 agent de catégorie A à la Direction pour Personnes Agées et Personnes Handicapées – DGAS
- 2 agents de catégorie A à la Direction des Actions de Santé - DGAS
- 1 agent de catégorie A à la Direction des Politiques Sociales Contractuelles - DGAS
- 1 agent de catégorie A à la Direction Générale Adjointe chargée de la Vie Culturelle et Sportive, de l'Environnement, du Tourisme et de la Jeunesse - DGAD

Pour les renouvellements des contrats des contrats qui ne sont pas au maximum de leur grille, il est proposé une augmentation de leur rémunération en référence du grade auquel ils sont rémunérés.

❷ Je vous propose également d'augmenter la rémunération (de l'équivalent d'un échelon du grade en référence duquel ils sont rémunérés) de 3 agents contractuels :

- 2 agents de catégorie A et un agent de catégorie B à la Direction de l'Informatique, des Télécommunications et du Système d'Information – DGAF

AVIS DE LA COMMISSION RESSOURCES HUMAINES : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

AVIS DE LA COMMISSION FINANCES ET MOYENS : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

Alain RENARD :

Je voudrais saluer le travail très important conduit par nos différentes directions concernées, D.I.T.S. et D.R.H., et l'ensemble des services, à l'occasion d'un changement complet des dispositifs de gestion, notamment de la paie, et qui également donnent une note dynamique à la gestion des moyens dans les services.

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

RECRUTEMENT DE PERSONNELS OCCASIONNELS

Rapporteur : Bernard FATH

Mesdames, Messieurs,

Comme les années précédentes, je vous propose d'approuver le principe du recrutement de 25 contrats occasionnels sur l'année, destinés à couvrir dans les services des besoins ponctuels et limités dans le temps (6 mois).

Chacun de ces contrats, recruté sur la base de l'article 3 de la loi 84.53 du 26 janvier 1984, sera défini et précisé au cas par cas devant la Commission Permanente.

AVIS DE LA COMMISSION RESSOURCES HUMAINES : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

AVIS DE LA COMMISSION FINANCES ET MOYENS : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

AIDES AU DEVELOPPEMENT LOCAL

Rapporteur : Vincent LIMINIANA

Mesdames, Messieurs,

Aux fins d'une plus grande lisibilité de notre budget et de la mise en adéquation des programmes budgétaires et des compétences des commissions, il est proposé de créer un nouveau programme "Aides au Développement Local" et d'y rattacher deux opérations :

1. LE COMMERCE RURAL

Cette opération permet d'aider au maintien ou à la création d'un service commercial dans un local communal ou intercommunal, en cas de disparition de l'initiative privée dans les petites communes rurales du département. Cette opération est abondée des crédits votés au BP 2004, soit 60 000 € en AP et 40 000 € en CP, auxquels il convient de rajouter un complément d'AP de 20 000 € pour répondre favorablement aux demandes des communes.

2. LE FONDS D'AIDES AUX ETUDES

Le Conseil Général aide les communes et leurs Syndicats à mener des études générales ou pré-opérationnelles au moyen de subventions qui, jusqu'ici, étaient prélevées sur l'opération F.A.E. figurant au programme "Développement Local Contractualisé". Il est donc proposé de créer une opération "F.A.E." dans le cadre du programme "Aides au Développement Local" et de l'abonder d'une AP de 40 000 € et d'un CP de 10 000 € provenant du programme "Développement Local Contractualisé" sur lequel ces subventions étaient jusqu'ici imputées.

Monsieur le Président nous propose donc la création d'un programme "Aides au Développement Local" avec inscription d'une AP de 120 000 € et d'un CP de 50 000 €.

AVIS DE LA COMMISSION AMENAGEMENT - EQUIPEMENTS DES COMMUNES : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

AVIS DE LA COMMISSION FINANCES ET MOYENS : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

EAU ET AMENAGEMENT RURAL

Rapporteur : Bernard DUSSAUT

Mesdames, Messieurs,

L'action du Conseil Général de la Gironde dans le domaine de l'Eau et de l'Aménagement Rural se traduit par des actions volontaristes en faveur du milieu rural, visant le développement des équipements publics et par une réflexion globale sur la protection de l'environnement, la gestion des ressources en eau et l'aménagement de l'espace, concepts essentiels d'une politique de développement durable.

I – ASSAINISSEMENT

Un des principaux axes de la politique de lutte contre les pollutions du milieu naturel et d'aménagement du territoire du Conseil Général est basé sur le soutien financier aux investissements réalisés par les communes ou leurs regroupements pour leurs programmes de travaux d'assainissement des eaux usées.

Les échéances réglementaires qui s'imposent aux collectivités ainsi que leur engagement à réaliser des programmes de travaux, conformes aux schémas directeurs d'assainissement, dans un souci de protection de l'environnement et de développement raisonné de leur territoire, entraînent une forte augmentation des demandes d'aides financières auprès de notre Assemblée.

Pour l'ensemble du programme Assainissement, il est proposé d'inscrire dans le cadre du B.S. 2004, les crédits permettant d'honorer ces nouveaux engagements soit : 4 307 315 € en autorisation de programme, 761 465 € en crédits de paiements et 64 472 € en recettes.

II – TRAITEMENT DES EFFLUENTS

L'intervention départementale vise à accompagner des investissements de dépollution des exploitations agricoles et des structures collectives. Afin de prendre en compte l'ensemble des dossiers en cours d'instruction, il vous est proposé l'inscription pour le programme Traitement des Effluents, dans le cadre du B;S; 2004, une enveloppe supplémentaire de 76 000 € en autorisation de programme et 975 € de crédits de paiement.

III - ELECTRIFICATION

Pour contribuer à améliorer la qualité de la distribution de l'électricité dans les zones rurales et plus particulièrement sur l'ancienne zone de la S.E.M. E.S.G., aujourd'hui concédée

à E.D.F., l'Assemblée départementale subventionne des travaux de renforcement des lignes électriques.

Pour nous permettre d'honorer nos engagements antérieurs, il vous est proposé l'inscription au programme Electrification, dans le cadre du B.S. 2004, une enveloppe financière de 998 540 € de crédits de paiement.

IV – RESEAUX TELEPHONIQUES

La dissimulation des lignes téléphoniques procède d'une politique départementale de protection de l'environnement et de mise en valeur du patrimoine, au même titre que la dissimulation des lignes électriques. Elle s'intègre dans la plupart des cas à des opérations de Convention d'Aménagement de Bourg.

Pour permettre d'honorer les nouvelles demandes, il vous est proposé l'inscription au programme Réseaux Téléphoniques, dans le cadre du BS 2004, une enveloppe financière de 50 000 € en autorisation de programme et 55 211 € en crédits de paiement.

En conséquence, compte tenu des propositions ci-dessus, Monsieur le Président nous propose d'adopter les crédits, qui figurent au projet de B.S. 2004 pour le soutien des politiques précitées qui s'élèvent globalement à 4 376 109 € en Autorisations de Programme, 1 841 871 € en Crédits de Paiements et 64 472 € en recettes.

Je vous saurai gré de bien vouloir en délibérer.

AVIS DE LA COMMISSION AMENAGEMENT - EQUIPEMENTS DES COMMUNES : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

AVIS DE LA COMMISSION FINANCES ET MOYENS : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

Jean-Pierre CHALARD.

J'apprécie la politique du Conseil Général en ce qui concerne l'assainissement et traitement des effluents, etc., pour lesquels sans l'aide du Département il nous serait difficile de pouvoir assumer les gros investissements d'assainissement que nous avons dans nos territoires. Au sujet de l'eau et l'assainissement, quand on reçoit une facture, l'assainissement participe au prix de l'eau et c'est la partie la plus importante ; quand vous payez 3 centimes : 2 sont pour l'assainissement et 1 pour l'eau, ce sont à peu près les proportions que je retrouve.

Les communes et les syndicats doivent faire des efforts à ce niveau-là pour que l'on trouve un maximum de finances, et essayer d'amener les réseaux au maximum de leur capacité, et ne pas voir certains réseaux où l'on puise par exemple 1 million de m³ et de n'en

facturer que 500 000. Il faut tendre vers ce que suggère le SAGE, autour des 80 %. En zone rurale, c'est difficile car nous avons des réseaux de cinquante à soixante ans qui sont obsolètes. Au niveau de l'eau, certains syndicats devront être obligés de renouveler les réseaux, et pour les années à venir il y aura une attention à apporter là-dessus parce que les communes ou syndicats n'arriveront pas à maintenir un réseau de bonne qualité.

Pierre AUGÉY :

Le Conseil Général avait mis en place également une aide très importante à la politique de diagnostic du réseau. Nous avons la chance de militer pour exploiter la distribution de l'eau en régie directe, et non pas en la concédant à des sociétés fermières, qui dans l'opacité du prix de l'eau n'arrivent pas à trouver où sont les réels investissements qui servent au renouvellement. Dans ce qui est de la régie directe, nous essayons de nous battre pour celui qui vend l'eau la moins chère, qui la redistribue la moins chère, car on ne la vend pas pour faire du bénéfice, nous sommes en régie directe. En cela l'aide du département pour les diagnostics de réseau est très importante et indispensable pour permettre de rapprocher exactement les volumes utilisés et les volumes réellement facturés.

La circulaire de Monsieur le Préfet, Albert Dupuy sur l'incendie ne me satisfait pas du tout. Je ne vais pas parler de ce qui fâche ici, mais sur l'obligation qu'il y aurait à mettre des poteaux d'incendie tous les deux cents mètres sur nos réseaux d'eau potable. Je voudrais rappeler que les réseaux d'eau doivent servir à l'eau potable, et non pas principalement à la défense incendie. Nous aurons ainsi un rapprochement le plus réel entre le volume d'eau puisée et les volumes comptabilités, facturés à nos administrés.

Pierre BARRAU :

J'ai écouté les deux orateurs précédents, Pierre Augéy et Jean-Pierre Chalard, et je suis de leur avis. Sans l'aide du Département, les communes rurales ne pourraient pas entreprendre d'installer l'assainissement dans leur bourg ; ce serait impossible. Heureusement que la subvention pour les communes rurales est de l'ordre de 50 %, à laquelle s'ajoute la subvention d'Adour Garonne, mais malgré cela il reste des sommes importantes à la charge des collectivités. Il faut reconnaître que l'effort que fait le Département est méritant.

Quant à l'eau potable, c'est une mauvaise politique de se faire une concurrence sur le prix du mètre cube d'eau, parce que lorsque vient le moment du renouvellement des canalisations, on voit souvent des syndicats ayant affermé à des sociétés fermières qui n'ont pas toujours respecté le cahier des charges en assurant le renouvellement par palier. Il faut s'arranger dans un syndicat à changer les canalisations les plus anciennes et avoir un programme au fur et à mesure des possibilités financières du syndicat. Pour ma part je suis président d'un syndicat qui exploite en régie directe ; nous n'avons jamais voulu l'affermier, et nous avons une politique de renouvellement des canalisations anciennes, les plus anciennes, un peu chaque année, de façon à éviter le renouvellement global qui évidemment ne serait pas possible compte tenu du prix. Là aussi il y a des subventions du Conseil Général, mais elles sont quand même limitées à 25 %.

Mais enfin il faut reconnaître que l'effort fait par le Département est primordial pour les syndicats qui afferment ou exploitent en régie directe l'eau et l'assainissement ; c'est un effort que beaucoup ne peuvent pas faire.

Alain RENARD :

Je voudrais intervenir à ce sujet, étant moi-même président de syndicat d'eau et ayant eu en charge la politique de l'aménagement rural. Aujourd'hui, une fonction paraît plus essentielle, c'est le contrôle de l'affermage, et à ce sujet des propositions ont été faites pour accompagner les collectivités, d'une part dans la définition de l'appel d'offre pour l'affermage, et ensuite quant à un protocole du contrôle d'affermage. Car ce que dénonce notre ami Pierre Barrau correspond au fait suivant. On appelle cela en viticulture : tailler à bois mort, c'est-à-dire que de très nombreux fermiers exploitent un réseau et si on n'a pas une vigilance précise on nous rend des réseaux qui n'ont pas été amortis, renouvelés, comme ils auraient dû l'être. Au-delà des subventions en investissement en capital ou en annuités que l'on peut apporter, il y a ce service à rendre aux collectivités qui afferment d'une vigilance particulière sur les contrats à passer et sur le contrôle de ces contrats. Cela serait déjà une belle source d'économie pour le porte-monnaie de nos concitoyens, pour les collectivités qui n'ont pas encore choisi le système de la régie ou dont le système de régie n'est pas adapté

Bernard DUSSAUT :

On voit bien l'importance pour nos communes, regroupées en syndicat, de ces préoccupations d'alimentation en eau potable et d'assainissement. Je vais vous donner quelques chiffres pour que vous puissiez mesurer l'effort du Département depuis ces dernières années. S'agissant de l'alimentation en eau, les demandes, c'est-à-dire le montant des travaux, sont passées de 9 083 700 € en 1997, à 19 940 000 € en 2004, soit une augmentation de 119 % en huit ans. Cette augmentation intervient plus particulièrement depuis 2003, en grande partie à la suite de la prise de conscience des maîtres d'ouvrage de la nécessité de réhabiliter ou renouveler les réseaux de distribution, dans un souci d'assurer une distribution de l'eau dans les meilleures conditions, de mieux gérer leur patrimoine et économiser l'eau. Le traitement des eaux est également un poste qui évolue sensiblement, permettant le respect des normes réglementaires.

Les aides consacrées, tant sur nos crédits départementaux que sur les crédits F.N.D.A.E., le fonds qui nous est versé par l'Etat, forcément sont également en augmentation dans les mêmes proportions puisqu'on est passé de 2 326 000 € en 1997 à 4 425 959 € en 2004, soit presque 100 % de hausse. Mais ces subventions ont permis la réalisation de 5 M€ de travaux que l'on accompagne en moyenne à 33,53 %.

Le problème des études a été abordé. Dans le cadre du SAGE Nappes Profondes, les collectivités situées en zone centre devront réaliser dans les sept années à venir des études diagnostic intégrant plusieurs étapes : études patrimoniales, sectorisation, modélisation et s'il y a lieu recherche des fuites. Nos réseaux ont un rendement moyen 60/70 % dans le meilleur des cas, donc recherche des fuites. L'estimation de ces études, entre 80 et 100, serait de 12 M€. Le financement prévu actuellement est à 40 % par l'Agence de Bassin Adour Garonne et 40 % par le Conseil Général, en souhaitant que l'Agence de Bassin maintienne son taux de subvention.

Les informations recueillies permettront de mieux cibler les actions menées pour satisfaire les mesures du SAGE, et plus particulièrement en ce qui concerne la mesure travaux de réhabilitation des réseaux. Trois ans après les conclusions d'une étude diagnostic, le réseau

doit être réhabilité dans ses parties les plus dégradées, les travaux effectués seront intégrés annuellement dans le tableau de bord du SAGE. Les informations ainsi que les économies réalisées par ces travaux seront transmises à la Commission Locale de l'Eau par les maîtres d'ouvrage.

S'agissant de l'assainissement, les demandes sont passées de 30 906 000 € en 1997 à 60 418 338 € en 2004. Là aussi une augmentation de près de 100 % sur huit ans. Depuis 1998/1999, il est constaté une hausse régulière chaque année, dans ces années-là, entre 12 et 18 %. Il y a une explication : la quasi-totalité des schémas directeurs entre 1996 et 2000 explique l'augmentation des demandes par la prise de conscience des maîtres d'ouvrage de mettre en œuvre la réalisation de leur assainissement, dans un souci de protection de l'environnement et le respect des obligations réglementaires. Alors nos aides évoluent à peu près dans les mêmes proportions, donc en augmentation, de 9 M€ en 1997 à 13 694 000 € en 2004, soit 50 % de hausse, et ceci alors que la chute de l'enveloppe de l'Etat du F.N.D.A.E. est de moins 87 % constatée en 2003. Malgré cela, les subventions ont permis la réalisation de plus de 22 M€ de travaux, avec un taux moyen de subvention de 37 %. Les échéances réglementaires, la loi sur l'eau, le S.D.A.G.E., obligent les collectivités à réaliser l'assainissement collectif sur des territoires concernés avec des échéances à court terme : 2005 et 2013. Au vu des informations recueillies dans l'étude sur l'assainissement collectif en Gironde, il sera nécessaire de mettre en œuvre des investissements importants dans les années à venir ; donc ces informations nous seront utiles dans le cadre de la préparation du B.P. 2005. S'agissant de notre B.S. 4,73 M€ sont inscrits pour permettre de maintenir le taux de réponse par rapport aux besoins exprimés en assainissement notamment.

Un mot sur la prise en compte du risque incendie dans les actes d'urbanisme. C'est aussi très préoccupant pour nos maires. La responsabilité des maires est entière, et dans la délivrance des actes d'urbanisme la mise à disposition des ressources en eau pour la défense contre l'incendie a conduit à une réflexion avec le service départemental d'incendie et de secours, qui a fait des propositions de considérer la notion de risque bâtimentaire faible. Quels sont les bâtiments qui peuvent être défendus avec des conditions d'hydrants ou de réserves d'eau inférieures à ce qui est demandé aujourd'hui ? Ce risque, en l'absence de tout risque aggravé ou de toute réglementation particulière, concerne une construction isolée de type "R plus 1 maximum", d'une surface totale de plancher inférieure ou égale à 130 m². Dans ce cas, prioritairement un hydrant de 45 m³, je vous rappelle que dans l'autre cas c'est 60 m³/heure, ou une réserve de 30 m³ à moins de 200 m au lieu d'une réserve de 120 m³ est demandée aujourd'hui. C'est toujours de la responsabilité du maire qui décide si les moyens peuvent être mis en œuvre par rapport à ce risque incendie. On peut en discuter, on l'a déjà fait en commission, mais on a au moins un élément puisque dans ce domaine c'est un texte de 1951 que l'on nous oppose actuellement qui nous est proposé par la D.D.E., le service de l'urbanisme, et depuis 1951 nos sapeurs-pompiers sont équipés en matériel plus performant. Il était nécessaire de prendre en compte certaines dispositions puisqu'on sait très bien qu'on ne pourra pas implanter des hydrants avec ce débit de 60 m³/heure, ce qui nous est demandé aujourd'hui ; 45 m³/heure pourraient suffire dans certains cas.

Pierre AUGÉY :

Le dossier, je suis d'accord pour le voter, mais je suis opposé à l'interprétation sur la défense incendie en tant que maire ; je continue à mener la bagarre, la seule loi valable est la loi républicaine qui impose l'accès des services de secours auprès des maisons individuelles.

Le problème des 130 m³ est décidée uniquement par le S.D.I.S. et non pas par une réflexion consensuelle du S.D.I.S. Comme l'ont dit mes jeunes collègues conseillers généraux élus au S.D.I.S., ce n'est pas une discussion du conseil d'administration c'est le pouvoir régalién du directeur du S.D.I.S., sa responsabilité vis-à-vis du Préfet qui a fait décider avec ses services techniques, sans consultation avec les élus, de ces critères-là. J'en reste à la réponse ministérielle sur l'accès.

Alain DAVID :

On ne peut pas faire une telle interprétation. En effet, le Préfet a consulté le directeur départemental du S.D.I.S., à titre de conseil, et le directeur du S.D.I.S. ne prend pas de décision ; on ne peut pas dire que le directeur du S.D.I.S. ait fait des choses contraires. Je suis satisfait de la présentation faite par notre collègue tout à l'heure, dans la mesure où il a dépeint la réalité, c'est-à-dire la volonté du S.D.I.S. d'améliorer un texte qui était très contraignant pour les maires ; c'est une proposition qui va dans le sens de l'amélioration. Alors que notre collègue conteste la totalité du texte, ou le principe, en disant que la loi est trop contraignante, et cette application contraint les maires à prendre des précautions qui sont hors de leur capacité, c'est une interprétation. Mais ceci dit, il faut faire évoluer la loi sur le plan législatif ou alors en demander une interprétation réelle et qui correspond à votre interprétation, mais ce n'est pas l'interprétation des services officiels. Il faut le dire. Quant à la position du directeur départemental du S.D.I.S., elle est tout à fait logique et correspond tout à fait à son obligation de conseil du Préfet.

Yves LECAUDEY :

Je vais être un peu en contradiction avec mon ami Alain David. Je suis persuadé que le S.D.I.S. dans cette opération s'est fait piéger. La meilleure preuve, et vous le savez, est que j'ai fait retirer en conseil d'administration du S.D.I.S. une annexe au règlement opérationnel, cela est le travail du S.D.I.S. par rapport au Préfet délégué à la police, dans laquelle on avait indiqué toutes ces contraintes. C'est la D.D.E. qui, pour se couvrir à la suite d'un problème qu'elle a eu dans un département, dans le Doubs je crois, où sa responsabilité avait été engagée pour la délivrance d'un permis alors que la défense incendie n'était pas assurée, cherche à faire porter par le S.D.I.S. la responsabilité de l'application d'une circulaire interne à la D.D.E. En clair, elle pratique allègrement la politique du parapluie. Décidément, dans ce service, ils ont beaucoup plus d'idées que de pétrole... Je parle d'un dossier qu'on reverra en cours de séance.

En fait, je comprends à la fois ce que dit Alain David et ce que dit notre collègue Pierre Augéy. On essaie de faire justifier par le S.D.I.S. des décisions qui sont prises par le principe de précaution au profit exclusif de la D.D.E. Par conséquent, il faut au moins témoigner que nous ne sommes pas dupes, il a raison. La loi, et cela a été rappelé par une réponse écrite de Gilles de Robien, le Ministre, qui précise bien que la seule obligation c'est l'accès des pompiers avec leurs moyens de défense ; le reste c'est du plus en élément de confort pour faciliter le travail des pompiers, mais surtout pour rassurer la D.D.E. Elle ne passe pas son temps à nous rassurer. J'avoue que je suis excédé comme lui.

Bernard DUSSAUT :

Désolé d'avoir mis de l'eau sur le feu !

Alain DAVID :

Il est nécessaire de faire évoluer la loi. Aujourd'hui le matériel de lutte contre l'incendie a évolué depuis une vingtaine d'années d'une manière très importante, et les moyens que l'on peut mettre en oeuvre aujourd'hui, les moyens techniques, le matériel, sont sans commune mesure avec ceux qui existaient au moment où la loi a été préconisée. Il y a sûrement eu des interprétations et une volonté de tirer le parapluie de la part des pouvoirs publics, on l'a bien vu dans d'autres circonstances et pour d'autres sujets. On le voit bien en ce qui concerne les tribunes, tout ce qu'il y a eu, l'après Furiani qui a causé une véritable psychose au sein des pouvoirs publics ; et il y a une conséquence, c'est le principe de précaution qui joue quasiment partout et aujourd'hui on ne trouve personne qui accepte de prendre des responsabilités, tout au moins d'anticiper dans un certain nombre de domaines. C'est au législateur à préciser tout cela et à faire évoluer la loi au gré des améliorations techniques et matérielles que nous avons pu observer depuis ces vingt dernières années. Je pense que c'est tout à fait logique.

M. LE PRESIDENT :

Nous indiquons au procès-verbal toutes les réserves qui ont été faites, les contestations sur tel ou tel point.

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

DOSSIER (2)

POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT ET D'ACTION ECONOMIQUE

Rapporteur : Jean-Luc GLEYZE

Mesdames, Messieurs,

En complément des compétences qui lui sont dévolues en matière sociale et d'insertion, le Conseil Général a choisi de développer une politique économique volontariste axée sur la défense de l'emploi et le développement harmonieux des territoires. Cette politique au plus près des réalités locales vise :

- à favoriser la compétitivité des entreprises pour créer et sauvegarder les emplois d'aujourd'hui,
- à accompagner la structuration des territoires pour préparer les emplois à venir,
- à soutenir une économie citoyenne par le développement de partenariat.

Le rapport présenté nous propose des inscriptions budgétaires pour permettre :

1. d'aider à la compétitivité des entreprises

En vue de favoriser la compétitivité des entreprises, le Conseil Général s'est doté de plusieurs dispositifs d'intervention. Il a choisi de favoriser prioritairement la mise en réseau des P.M.E. par filière ou par territoire en développement des actions collectives : filière nautique, tuiles et carreaux de Gironde, pressing, etc.

Le Département intervient aussi dans la phase de croissance des entreprises en participant au financement de l'outil de production (F.D.P.M.E.) et dans le cas d'entreprises en difficulté en leur accordant des avances remboursables.

Enfin, dans le cadre de sa politique technopolitaine, le Conseil Général permet l'accueil et l'accompagnement d'entreprises innovantes.

Pour l'ensemble des programmes :

- actions économiques à portée collective,
- actions économiques à portée individuelle,
- politique technopolitaine,

il vous est proposé d'inscrire 198 500 € en autorisation de programme, et 1 263 143 € en crédit de paiement en dépense et 2 758 258 € en recettes.

2. d'accompagner la structuration économique des territoires

Pour accompagner la structuration des territoires, le Conseil Général subventionne les Communautés de Communes qui aménagent des zones d'activités ou des pépinières d'entreprises.

Le fonds d'intervention territorial lui permet de financer les projets d'équipement à vocation économique des collectivités : aménagement de halles, etc.

Le Département participe également au financement du fonctionnement des pôles de développement, ce qui permet l'accueil et l'accompagnement des entreprises au plus près des réalités locales.

Par l'aide CREAGIR, le Conseil Général favorise la création d'entreprises dans les territoires ruraux et en zone urbaine sensible.

Il participe également au financement des opérations de restructuration de l'artisanat et du commerce (O.R.A.C.), opérations qui couvrent la plupart des Pays de notre Département.

Par l'aide à l'immobilier, il favorise la pérennité des entreprises industrielles sur le territoire départemental.

Enfin, pour augmenter l'attractivité de la métropole, le Conseil Général contribuera au financement du hall 3 du Parc des Expositions. Pour l'ensemble des programmes :

- dynamisme économique local,
- équipement structural,

il nous est proposé d'inscrire 2 276 000 € en autorisation de programme et 1 862 174 € en crédit de paiement.

3. de soutenir une économie citoyenne par le développement de partenariat

Le Conseil Général développe le plus largement possible un partenariat public - privé tenant compte des besoins des professionnels et des territoires. Pour ces actions 146 236 € en CP sont inscrits.

En conséquence, Monsieur le Président nous demande d'adopter les crédits décrits ci-dessus pour la politique de développement et d'action économique.

**AVIS DE LA COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : FAVORABLE
AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT**

**AVIS DE LA COMMISSION FINANCES ET MOYENS : FAVORABLE AUX
PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT**

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

**CONVENTION DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET DE SOUTIEN
AUX ENTREPRISES ENTRE LA REGION AQUITAINE
ET LE DEPARTEMENT DE LA GIRONDE**

Rapporteur : Jean TOUZEAU

Mesdames, Messieurs,

La loi du 27 février 2002, relative à la démocratie de proximité permet notamment aux Départements, aux Communautés de Communes et aux Communes d'accorder des aides directes aux entreprises, dans le cadre de conventions passées avec la Région.

Pour élargir le dispositif d'intervention du Conseil Général, il vous est proposé de passer une convention avec la Région.

Outre les aides déjà en place (Créagir, F.D.P.M.E., actions collectives), cette convention permettra d'accorder des aides directes à l'immobilier d'entreprises.

Actuellement, les aides à l'immobilier du Département sont exclusivement attribuées à des établissements de crédit bail qui les répercutent ensuite aux entreprises bénéficiaires finales.

Cette convention permettra d'accorder directement aux entreprises des aides à l'immobilier. Le Conseil Général pourra ainsi aider des Petites et Moyennes Entreprises qui n'ont pas accès au financement par crédit bail.

Monsieur le Président nous demande d'adopter les termes de cette convention et de l'autoriser à la signer

**AVIS DE LA COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : FAVORABLE
AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT**

**AVIS DE LA COMMISSION FINANCES ET MOYENS : FAVORABLE AUX
PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT**

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

AIDES EN FAVEUR DE L'AGRICULTURE

Rapporteur : Alain LEVEAU

Mesdames, Messieurs,

Le budget supplémentaire, qui vous est proposé, s'élève à 868 000 € en autorisation de programme et 795.857 € en crédits de paiement en dépenses et 203 206 € en recettes. Le rapport qui est proposé à notre examen décline les inscriptions budgétaires les plus importantes, relevant de notre politique agricole, sur les thématiques suivantes :

I – PROGRAMME D'AIDE A L'EQUIPEMENT AGRICOLE ET AUX DEMARCHES DE QUALITE

Le Conseil Général soutient différents volets d'investissements réalisés dans un cadre collectif et individuel ayant pour vocation la modernisation des structures, l'amélioration des conditions de travail et de sécurité ; à ce titre, une enveloppe de 14.913 € de crédits de paiement est nécessaire.

II – PROGRAMME DE SOUTIEN AU FONCTIONNEMENT DES STRUCTURES AGRICOLES

Ce programme doté de 250 043 € en CP, pour ce Budget Supplémentaire, est dédié aux structures agricoles en difficulté ou en situation de fragilité. Il intègre les dispositifs de soutien aux jeunes agriculteurs. Enfin, il permet d'accompagner les exploitants dans leur protection contre le risque grêle, et c'est ainsi que pour répondre à l'accompagnement des viticulteurs et agriculteurs, dont les productions végétales ont été affectées par les orages de grêle de l'année 2003, il est proposé une inscription complémentaire de 235.000 € en crédits de paiement dans le cadre du soutien exceptionnel voté par la Commission Permanente le 1^{er} mars 2004.

III – PROGRAMME DE SOUTIEN AUX ORGANISMES AGRICOLES

Considérant l'intérêt croissant de notre institution vers différentes manifestations à caractère promotionnel agricole, et différentes structures apportant leur service au monde agricole, il nous est proposé une inscription complémentaire de 135.000 € en autorisation de programme et 252.718 € en crédits de paiement.

IV – PROGRAMME AMENAGEMENT FONCIER RURAL

Une inscription budgétaire est nécessaire, correspondant à des régularisations, après passage à la nouvelle nomenclature comptable M 52, à hauteur de 733.000 € en autorisation de programme et 278.183 € en crédits de paiement en dépenses, et 203.026 € en recettes.

Monsieur le président nous demande d'adopter les crédits figurant au projet de budget.

AVIS DE LA COMMISSION DEVELOPPEMENT AGRICULTURE, VITICULTURE, AQUACULTURE ET FORET : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

AVIS DE LA COMMISSION FINANCES ET MOYENS : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

Alain LEVEAU :

Si vous me le permettez Monsieur le Président, je voudrais dire ici combien je suis désolé de voir mes collègues ruraux de droite désertier cet hémicycle. Après leur campagne électorale et avoir dit qu'ils soutenaient l'agriculture, aujourd'hui ils ne sont pas là. Je regrette que des personnes comme Gérard César et Yves d'Amecourt, qui sont très proches des agriculteurs, et surtout Yves d'Amecourt, secrétaire général du syndicat des Bordeaux, pour lequel le Président Madrelle m'a demandé de faire un effort pour que le Conseil Général puisse apporter des subventions et les aider à mettre en place une nouvelle pièce de dégustation. Je crois que le secrétaire général du syndicat des Bordeaux s'est mal comporté aujourd'hui, car il est mal placé en tant que secrétaire général pour prendre une telle position. Ce n'est pas comme cela que l'on défend l'agriculture, car aujourd'hui nous sommes devant des difficultés importantes, et les mesures que nous prenons en votant ce B.S. en faveur des agriculteurs apportent encore des moyens supplémentaires pour les aider. Dans notre monde agricole, des personnes se défendaient de faire de la politique, aujourd'hui l'attitude de certains prouvent le contraire. Ce n'est pas comme cela qu'on sauvera le monde agricole. Quand on a près de 50 % des viticulteurs qui sont prêts à disparaître à la fin de l'année, on doit avoir un comportement citoyen.

M. LE PRESIDENT :

Cette crise viticole est très grave pour beaucoup de viticulteurs qui sont dans le rouge, et je n'entends pas du tout l'Etat, le Gouvernement. Que compte-t-il faire pour cette situation dramatique ?

Jean-Pierre SOUBIE :

A la suite de ces diagnostics que nous finançons avec la Chambre d'Agriculture et le Crédit Agricole, on va définir quelles sont de façon très précise les entreprises viticoles fragilisées aujourd'hui. Le rôle de notre institution sera d'accompagner un certain nombre de

viticulteurs, qui, comme vient de le dire notre ami Alain Leveau, sont en grande difficulté. Il y aura aussi des reconversions à assurer et nous devons faire face.

Beaucoup d'organisations agricoles aujourd'hui se penchent sur la question et n'ont pas forcément toutes le même avis, que ce soit la F.N.S.E.A., le C.I.V.B., ou les syndicats de Bordeaux. Avec la Chambre d'Agriculture, j'ai déjà eu l'occasion de le dire, on va pouvoir faire avancer les choses et aider les viticulteurs qui en ont le plus besoin dans notre département. La viticulture a connu, il y a trois ou quatre ans, une période faste ; depuis les cours du vin se sont effondrés et ont été divisés par deux. Nombre de viticulteurs ne peuvent plus faire face au remboursement des emprunts qu'ils ont réalisés et se trouvent dans des situations dramatiques. Je pense qu'il est de notre devoir de veiller à les accompagner pour leur permettre de survivre.

Michel HILAIRE :

J'ai déjà, par deux fois, souligné la gravité de cette situation lors de séances précédentes. Elle est confirmée aujourd'hui avec cette inquiétude profonde, exceptionnelle ; en même temps le peuple gronde et est mécontent. Au-delà des questions de la viticulture, je confirme qu'il s'agit d'un dommage grave à toute une branche de notre agriculture, au paysage, au lien social, à l'identité de notre région. La mise en cause de l'agriculture touche à beaucoup d'éléments de notre politique et à toute l'identité de notre région, donc est plus grave qu'un simple lien économique. Cela suppose des mesures d'urgence, peut-être des mesures d'exception en direction de la filière, peut-être des mesures dérogatoires du droit commun au niveau international, puisque les lois le permettent en cas de menace grave sur une filière ; je pense au niveau européen.

Permettez-moi d'insister sur deux points. On dit aujourd'hui, le Gouvernement, la profession parfois également, parlent de trop de stocks, de surproduction, de prix qui baissent. J'ai entendu cela lors d'une réunion avec quatre cents viticulteurs il y a peu de temps à Fargues de Langon. C'est mathématique, il y a trop de stocks, surproduction, les prix baissent. Je me méfie beaucoup de ce côté mathématique lorsqu'il s'agit de loi sociale et économique. Le Gouvernement en appelle la profession parfois à cette main invisible du marché qui va régler un certain nombre de problèmes. Je voudrais attirer votre attention sur deux éléments bien visibles, ceux-là. La baisse du pouvoir d'achat en France en particulier en Europe où 70 % de notre consommation disparaissent dans les gosiers et autres œsophages. Effectivement l'attaque contre le pouvoir d'achat, en particulier en France, est un élément fondamental de la surproduction. Il n'y a pas forcément trop de vin, mais pas nécessairement assez de pouvoir d'achat. En ce sens, un des éléments de la relance, aux côtés des investissements, des exportations, qui est le pouvoir d'achat intérieur aujourd'hui et en particulier en Europe, manque de par une politique d'austérité importante.

Le deuxième élément sur lequel je voudrais insister, et je regrette qu'il n'y soit pratiquement jamais fait référence, c'est la somme quand on parle de la main invisible du marché. Il suffit de consulter les sites de l'O.M.C. et de la Commission Européenne pour voir à quel point les réglementations à tout crin sont légion. Aujourd'hui il existe un certain nombre d'accords bilatéraux, je regrette que Gérard César ne soit pas là car une commission au Sénat a étudié il y a deux ans ces questions-là, Bernard Dussaut en fait partie je crois. En 2002 des accords avec l'Afrique du Sud et le Chili négociés par la commission qui a obtenu mandat du conseil, validés par l'O.M.C., acceptent scandaleusement des dérogations pour

permettre l'entrée en Europe de vins étrangers produits avec des méthodes et pratiques œnologiques qui feraient frémir Michel Duchêne s'il était encore là. J'ai la liste des quarante produits que l'on peut mettre dans le vin chilien aujourd'hui alors que ces produits sont interdits en France. Un médocain irait en prison pour moins que cela, mais pour le vin chilien c'est autorisé. En même temps ces accords valables pour trois ans permettent la commercialisation de la totalité des stocks ancien régime dans ces deux pays. Voilà aujourd'hui les accords qui sont validés au nom d'un grand libéralisme. Ces exceptions au règlement scandaleuses n'en finissent pas, y compris pour une soixantaine de millions d'hectolitres du vin sud africain, hors douane. Quand on sait que le coût d'un ouvrier agricole en Afrique du Sud est de 100 € par mois, on a une petite idée. Y compris les organisations agricoles, notamment pour certaines, le groupe des jeunes agriculteurs qui disait ce matin dans Sud-Ouest : "on affiche le libéralisme, mais partout il y a des systèmes de protection camouflés".

En conclusion, je voulais en venir à cette chose-là, en forme d'avertissement ou peut-être de mise en garde. Si au-delà des mesures d'accompagnement que notre groupe soutient aujourd'hui, il s'agit de permettre des diagnostics d'exploitations en difficulté et une aide aux professionnels pour valoriser leur vin, mais si ces mesures demain, comme je l'ai entendu dans différentes réunions, devaient aboutir à ce que les paysans soient l'unique variable d'ajustement, en particulier par exemple par des arrachages de vignes ou des mesures qui les mettent en difficulté alors que les moyens existeraient peut-être d'écouler toute la production, nous n'accompagnerons pas pour notre part ces mesures. Je demande aux parlementaires qui sont ici, nationaux, européens, de bien prendre la mesure de cette exceptionnalité, des mesures de protection se justifient, il s'agit aujourd'hui d'une filière en difficulté. Par exemple aujourd'hui le C.I.V.B., lorsqu'il présente le vin de Bordeaux sous la forme d'un petit nœud papillon, c'est très bien. Mais n'y aurait-il pas à aider d'une autre manière, à l'image d'un produit jeune, dynamisant, et peut-être alerte, consommé et consommable dans les classes populaires, lorsque des grossistes, des négociants, s'appuient sur des accords bilatéraux pour favoriser l'entrée des vins étrangers, à moindre valeur qualitative, mais à forte marge commerciale. Nous aurons à réfléchir. Discutons avec la profession, mais tenons bon sur ces mesures : la qualité et le développement de notre marché national et européen en particulier.

Alain RENARD :

Je crois qu'en raison des personnes, des situations individuelles, il est cohérent, utile et nécessaire d'accompagner dans la démarche d'audit, d'analyse, quant à la pérennité des structures. Je crois qu'il y aura nécessité, non pas de rechercher des coupables mais de voir dans quelle mesure la situation actuelle est le fruit d'un certain nombre de dérives dans des pratiques. Nous nous honorons d'avoir aidé des agriculteurs avec des dégâts très importants liés à la grêle, nous intervenons par ailleurs sur l'assurance grêle, nous allons intervenir par rapport à la situation économique d'un certain nombre d'agriculteurs. Mais sachons aussi que notre décision doit pouvoir s'appuyer sur une stratégie, non pas de notre part Conseil Général, mais de la part de ceux qui ont la responsabilité d'un secteur économique et d'un secteur de production qui doit pouvoir fonctionner, pas en dehors, mais sans être totalement dépendant des aléas du moment. Hier j'ai rencontré un agriculteur qui m'expliquait qu'il était en train de planter de la vigne, il avait obtenu des subventions pour planter de la vigne... Alors un peu de cohérence ! Cette cohérence-là fait partie de la dignité des choses, des êtres humains. Pour nos viticulteurs girondins qui recouvrent une disparité assez importante, n'oublions pas que ces viticulteurs sont aussi des producteurs de vin au Chili, en Argentine, au Maroc, que des

professionnels de la profession sont également des distributeurs de vin arrivant d'Afrique du Nord ou d'Afrique du Sud et d'autres secteurs de production. Il ne s'agit pas de faire une chasse aux sorcières, il s'agit avant tout d'avoir une politique cohérente en la matière. Les marchés émergeant de demain doivent être aussi des marchés sur lesquels on puisse accéder avec une règle du jeu qui fasse que la viticulture française soit prise en considération à la fois au niveau national et européen, mais avec une cohérence que doivent affirmer, assumer, un certain nombre de ces responsables viticulteurs et agriculteurs.

Au moment où la viticulture marchait bien, si on peut dire, au moment où le vin se vendait bien, les regards de ces responsables avaient quelques difficultés à se poser sur les autres secteurs de l'agriculture, l'élevage, les productions légumières, les productions liées aux cultures industrielles. Aujourd'hui assumons notre solidarité dans un contexte où la profession agricole doit aussi assumer ses propres équilibres.

M. LE PRESIDENT :

Notre ami Alain Renard dit des vérités qui sont bonnes à dire.

Je donne la parole à Gilles Savary. Je le félicite pour son élection au Parlement Européen, et c'est très important pour notre assemblée d'avoir un membre du Parlement de Strasbourg. J'en suis très heureux.

Applaudissements.

Gilles SAVARY :

Merci, mes chers collègues. Ce fut une élection sans péril et sans gloire, je vous remercie de l'hommage que vous lui rendez. Je sais qu'il est sincère.

Je voudrais intervenir sur ce dossier, parce que chacun sait que je suis conseiller général d'une commune viticole, Talence, puisque nous avons la Mission Haut Brion. Mais surtout je voudrais intervenir en écho à ce qu'a dit Alain Renard. Pour d'autres raisons de résidence je connais pas mal ce secteur, et c'est dommage que Gérard César soit parti, parce que naturellement le Conseil Général doit s'en préoccuper, mais il ne faut pas que nous soyons le fournisseur d'anesthésiques de la profession. Quelles sont les difficultés actuelles du vin ? Il y en a quand même deux grandes, considérables, nouvelles. La première c'est la concurrence des vins du nouveau monde qui est d'abord une autoconcurrence bordelaise à 90 %. Là bas nous sommes en train de constituer la Beauce du vin de Bordeaux. Il faut le savoir. Ce sont des milliers d'hectares et beaucoup d'opérateurs y sont, les mêmes d'ailleurs qui continuent à planter ici. Il ne faut pas aller bien loin, à Léognan tous les jours on plante avec l'opposition des populations qui veulent préserver les bois, on est en pleine furie de plantation de vignes nouvelles.

La deuxième grande difficulté, il ne faut pas se le cacher même si c'est un combat noble, mais les restaurateurs vous le diront, les contrôles routiers, la lutte contre l'alcoolisme, ont créé un choc considérable. Et on veut nous noyer la mémoire en disant qu'il faut abolir la loi Evin. Cette loi n'a pas empêché à cette profession et aux vins de Bordeaux de battre des

records absolus de vente. Et si on modifie la loi Evin, qui va faire la publicité ? Les mêmes qui sont au Chili et qui sont des premiers grands crus classés ? Je crois qu'il faut que la profession assume politiquement les choses, et c'est bien cette fois d'avoir des professionnels qui sont aussi des politiques. Il ne faut pas que l'on vienne vers le Conseil Général en disant : tout cela est la faute à personne, sans doute aux politiques, et donc fournissez à la profession des anesthésiques pour voir comment le peuple des petits viticulteurs souffrent, parce que les autres ont une politique qui ne s'avoue pas, on le fait prendre en charge par le Conseil Général. Il faut demander, un jour, un discours un peu plus clair et précis. On a la chance ici d'avoir le C.I.V.B. qui réunit l'interprofession, donc ils sont tous là. Le fait d'avoir une position commune, cohérente, plutôt que d'avoir les Balkans, où plusieurs viennent vous voir, et il n'y en a pas deux qui ont la même position, me paraît devoir s'imposer. Il faut que l'on demande à l'interprofession d'assumer ses responsabilités et de le faire clairement face à l'ensemble de ces questions.

Pour ce qui est des aspects européens, je concède à Michel Hilaire qu'il y a une poussée des pays du sud, et souvent des bordelais des pays du sud d'ailleurs, ce n'est pas le cas de l'Afrique du Sud mais c'est le cas du Chili. Je vais même vous raconter une histoire. Pour que l'on ouvre les frontières quand on négocie avec un pays, en général il y a une contrepartie. C'est ainsi qu'on y envoie des centrales nucléaires, des ingénieurs et des ouvriers français. C'est toujours un échange. On pourrait trouver ce qui s'est passé sur l'Afrique du Sud. Pour le Chili et le Canada qui doivent conditionner, ils employaient le terme de Cru Bourgeois, alors qu'ici c'est une procédure considérable pour être Cru Bourgeois, eux ont mis Cru Bourgeois sur les étiquettes parce que ce n'est pas protégé. C'étaient des bordelais qui mettaient sur les étiquettes Cru Bourgeois du Chili. Chers amis, là dessus, à un moment donné, il faut que les responsabilités ne soient pas un dégageant en touche en permanence sur les pouvoirs publics.

M. LE PRESIDENT :

Je suis tout à fait de cet avis. Il y a une interprofession, et il est dommage qu'il y ait eu des départs car j'aurais aimé aller au fond des choses. Avec le Président de la Chambre d'Agriculture, nous avons eu des discussions solides où l'on ne cherche pas à fuir les responsabilités de la profession.

Philippe PLISSON :

Je ne vais pas répéter les propos de mes collègues que je partage. Simplement je voulais vous remercier au nom des viticulteurs des Premières Côtes de Blaye qui ont eu votre soutien par rapport aux problèmes qu'ils ont rencontrés lors de la grêle. Nous avons sauvé temporairement un certain nombre d'exploitations, leur permettant de continuer à vivre, et particulièrement les plus petites. Ce soutien à l'assurance grêle aujourd'hui que vous avez mis en place est très précieux, très apprécié. L'évolution du climat est telle qu'il est impératif aujourd'hui que tout le monde soit assuré contre la grêle. Par contre, par rapport à la manière dont les choses se sont faites, pour avoir participé à ces commissions qui réunissent la Chambre d'Agriculture, la M.S.A., le Crédit Agricole, j'en suis revenu en constatant souvent que le Conseil Général était le plus véhément pour défendre une certaine catégorie de viticulteurs. J'ai interpellé par écrit et publiquement lors d'un conseil d'administration, particulièrement la M.S.A. et le Crédit Agricole, par rapport justement aux difficultés que rencontre la profession, aux demandes de report de charges ou d'annuités, et nous avons eu

des réponses très évasives oralement ; je n'ai pas eu de réponse par écrit. Aujourd'hui je vois défiler dans mes permanences des viticulteurs qui ont le couteau sous la gorge, pour lesquels on ne tient pas compte des situations en exigeant le remboursement de leurs différentes charges, et qui vont donc de ce fait certainement se retrouver à peut-être mettre la clé sous la porte. Là aussi le Conseil Général a fait ce qu'il devait faire. Il a véritablement fait preuve de solidarité. Il faudrait aussi que tous les partenaires aient le même état d'esprit et la même attitude.

Egalement, je ne voudrais pas que cette crise soit aussi l'occasion, cela rejoint les discours et les constatations de mes collègues, pour un certain nombre de viticulteurs ayant une certaine surface de faire du remembrement en récupérant les propriétés de ceux qui ne pourront pas faire face, parce que ce sont les plus petits. Le Département, dans cette affaire, doit être partenaire de ces discussions, doit être présent autour des tables où vont se mettre en place des stratégies, et doit porter un discours fort pour la défense des petits viticulteurs, parce que ce sont eux qui maillent le territoire, ce ne sont pas eux qui ont des terroirs ou des vignobles dans les pays étrangers, mais ce sont des familles qui aujourd'hui doivent continuer à vivre et nous devons être à leurs côtés.

M. LE PRESIDENT :

Il faut dire que c'est l'immense majorité, on pense toujours aux grands châteaux alors que c'est une minorité.

Jean TOUZEAU :

Pour rebondir sur ce vous venez de dire. Il faut centrer notre observation, notre solidarité, parce qu'il a été mis en avant le rôle et l'action du Département sur ce dossier-là sur le champ des solidarités, pas des responsabilités, c'est une évidence. Il faut sans doute des mesures exceptionnelles. J'ai eu l'occasion de participer à l'assemblée générale de la M.S.A., où un certain nombre de témoignages dramatiques font ainsi remonter des informations sur une situation de beaucoup de viticulteurs, des petits, qui sont aujourd'hui extrêmement fragilisés. Très concrètement, le département a déjà agi, vous l'avez souligné tout à l'heure, dans l'accompagnement aux diagnostics mis en place immédiatement. Nous passons de cent diagnostics à deux cents en 2004, cela a été souligné. Et comme Philippe Plisson l'a mis en avant, un soutien important sur le plan budgétaire sur ces préoccupations autour de la grêle où nous déclinons ainsi par des délibérations très concrètes un soutien à des viticulteurs extrêmement fragilisés.

Comme l'a dit Gilles Savary des débats concernent des instances qui représentent le monde viticole. Nous sommes dans le champ de la solidarité et nous nous efforçons, à travers les contacts avec les Chambres d'Agriculture et un lien extrêmement riche, de situer le rôle du département tel qu'il a été défini précédemment.

A travers ce dossier, j'ai le sentiment, pour conclure, au moment où l'on voit poindre en Europe l'idée de commerce équitable, pour essayer de voir, après la prise en compte du développement durable, y compris dans les grandes surfaces, comment on peut arriver à soutenir des petits producteurs fragilisés sur certaines contrées du monde, en Afrique, en Amérique du Sud, qu'on se trouve presque en situation, en Gironde, où il nous faut sans doute réfléchir, presque dans le cadre de ce commerce équitable, pour voir comment on peut mieux

prendre en compte une sorte de prix plancher, de garantie, pour un certain nombre de producteurs qui vont se trouver devant de telles difficultés qui n'arriveront plus à assurer les fondamentaux de la vie.

Jean-Pierre CHALARD :

J'ai écouté les intervenants sur ce sujet et je suis souvent d'accord avec ce qui a été dit. Mais j'ai entendu Philippe Plisson, et cela fait maintenant deux ans et demi que j'ai quitté le Crédit Agricole où j'ai travaillé pendant trente-deux ans. Au niveau de mon expérience, il y a eu beaucoup d'erreurs, mais je dois dire que cette crise est d'autant plus grave pour les agriculteurs qu'elle est arrivée après quatre ans d'euphorie. Même pendant ces quatre ans, j'ai vu des agriculteurs en difficulté. Je ne vais pas décrire pourquoi ici, parce que quand je voyais un agriculteur en difficulté, j'allais chez lui, et souvent cinquante mètres avant d'arriver chez lui j'avais compris pourquoi. Je voyais les 4X4, la piscine, le bateau. Je ne dis pas que c'était une majorité, mais il y a une minorité de ceux-là et ils étaient déjà en difficulté. Il est bien évident que le jour où le prix a été divisé par deux, ce sont les premiers à avoir eu de grosses difficultés. Lors de ma dernière année au Crédit Agricole, en 2001, jamais je n'ai autant refusé de prêts. J'étais dans le secteur de Monségur, il y a très peu de monoculture mais de la polyculture, les gens sont dynamiques. J'étais aussi dans le secteur de Pellegrue. A cette époque-là, en 2001, les prêts étaient refusés au Crédit Agricole car ils voulaient encore acheter des hectares de vignes à 300 000 F l'hectare. Certains ont claqué la porte et sont allés chez d'autres financiers et ont eu les prêts. La dette n'est pas qu'au Crédit Agricole. Il faut faire attention à ne pas faire d'amalgame. Dans les années 1988 à 1990, à Pujols sur Dordogne, l'ensemble des pépiniéristes n'arrivaient pas à produire assez de plants de vigne. Cela partait par avion, par bateau, etc., pour aller dans les pays cités. Il était bien prévisible à ce moment-là qu'il allait y avoir un retour ; et voilà le retour est là. Je pense que les gens qui étaient sérieux ont des difficultés, et il faudra aider ces gens-là, mais il ne faut pas que nous fassions du systématique, les autres doivent subir la conséquence de leur mauvaise gestion.

Alain LEVEAU :

J'ai bien entendu tout ce qui a été dit, il y a les bons et les mauvais comme partout. Nous vivons dans une économie libérale, malheureusement on n'a pas réussi encore à maîtriser tout cela. C'est la puissance de l'argent. Depuis 1970 je suis viticulteur, je connais cela depuis trente-cinq ans. C'est une politique menée par certains viticulteurs, par des gens qui sont à la tête du C.I.V.B. ou qui ont été à la tête du Syndicat des Bordeaux. Lundi matin j'étais encore au Syndicat des Bordeaux pour vous représenter, et on parlait des rendements à 50 hectolitres l'hectare, on parlait d'arracher de la vigne. Au bout d'un moment j'étais un peu agacé et j'ai demandé ce qu'ils allaient faire des nouvelles plantations, et qu'il fallait d'abord les interdire.

Dans mon canton, cela a été dit tout à l'heure, une personne va planter 80 hectares de vignes. Il faut arrêter ! On est en train de faire disparaître les petits, on veut garder le même nombre d'hectares parce qu'il ne faut pas perdre les hectares de vignoble bordelais, mais cela veut dire que l'on fait disparaître les agriculteurs ou les viticulteurs mais on garde le même nombre d'hectares de vignes. Ce n'est pas qu'il y ait trop de vin, mais on ne sait pas le vendre, on ne sait pas attaquer le marché à l'extérieur. Pour preuve, avant hier, j'ai reçu à la cave de Romagne un délégué du Ministère de la Thaïlande venu voir les chais de Romagne avec d'autres viticulteurs, pour qu'on puisse exporter du vin de Bordeaux, pas du vin de négociant ;

il y a quatre ou cinq ans, il y avait du vin de la santé en Thaïlande, et le vin vendu a tué des personnes. Après il est difficile d'aller chercher des marchés. Je crois qu'il faut que les viticulteurs se passent des négociants qui ne jouent plus le jeu et achètent nos exploitations. Si nous sommes dans cette crise c'est de leur faute, ils attendent que le prix de l'hectare soit à 12 000 €, de 45 000 € il est passé à 12 000 € ; cela veut dire que les viticulteurs se débarrassent de leurs terrains pour pouvoir payer leur dette et ensuite les négociants viennent acheter les terrains pour prendre la part des marchés. Nous sommes devant une O.P.A. sur nos terrains viticoles. Au C.N.A.S.E.A., lors d'une récente réunion, on s'est aperçu que tous les dix à douze ans, le nombre d'installations des jeunes baissait de 250 à 70 ; c'est bien la preuve d'un marasme. Nous avons une réunion à 18 heures ce soir pour prendre des sanctions vis à vis des viticulteurs. Quand on sait que le budget du C.I.V.B. est de 30 M€ et que cela profite à une cinquantaine de gros viticulteurs, je crois qu'il est temps que les viticulteurs se posent la question de savoir où passe l'argent. Il est difficile à l'heure actuelle de faire avancer les choses. Les viticulteurs pensent qu'ils peuvent s'associer et commercialiser le vin.

Il fut un temps où l'agriculture marchait mal, le Gouvernement venait aider et prenait position. A l'heure actuelle c'est le néant, on peut le voir ici également dans cette assemblée. à droite c'est le néant ; ils ont la majorité partout et ils ne savent pas mettre en place leur politique. Ils sont en train de tout détruire. Jean-Pierre Chalard, j'ai beaucoup d'estime pour vous, parce que le fait d'être resté là aujourd'hui prouve que vous êtes courageux et que vous ne suivez pas une politique de démantèlement de l'agriculture et de l'économie de notre département. Il est important de savoir et de dire que nous sommes sur le terrain avec des gens de droite qui n'écoutent rien et qui font ce qu'ils veulent.

A l'heure actuelle le Gouvernement se contrefiche de l'agriculture, et nous perdrons l'agriculture en France ; c'est dramatique, car il n'y a pas que la viticulture. Tout à l'heure. Philippe Dorthe en parlera au niveau du tourisme, j'ai bien peur que l'on se serve de certains de nos paysans comme des singes en cage, on les visitera en disant que c'était la culture autrefois.

Par contre je dirai qu'avec la Chambre d'Agriculture nous entretenons de réelles relations de confiance. Nous pourrons faire avancer les choses et mettre en place des systèmes ou des actions vis-à-vis de l'agriculture importantes, et je m'en réjouis.

Jacques FERGEAU :

Je m'excuse de parler après Alain Leveau, le rapporteur de ce dossier. Il me le pardonnera parce que nous partageons beaucoup de points de vue sur ce sujet. Par expérience, par rapport à ce métier, je ne suis pas viticulteur, mais j'ai la chance et l'honneur de continuer à vendre les vins de Bordeaux dans le monde entier et des vins d'autres pays. Ce marché du vin en France est un marché très atypique. Un tiers est vendu à la grande distribution, un tiers à la restauration, un tiers est vendu à l'exportation. Voilà la répartition du marché. Le tiers vendu à l'exportation, c'est le négoce qui le détient, pour la grande majorité à 80 %. Pour la grande distribution, c'est le négoce qui détient ce marché, et pour la restauration c'est plus réparti mais pour plus de 50 % c'est le négoce qui détient ce marché-là. Aujourd'hui on constate que ce négoce détient les grandes marques dans le vin de Bordeaux et des propriétés ; donc cette répartition est malsaine puisqu'il n'y a pas atomisation du marché. S'il y a une réduction du marché dans l'exportation c'est par rapport à des événements extérieurs liés à une politique internationale que nous avons soutenue. Mais nous avons eu des réductions de vente.

Pour le négoce ce n'est pas gênant, parce que le négoce est propriétaire dans le monde entier, que ce soit des vins d'Espagne, de l'hémisphère Sud. Par contre sur les vins de marque, il peut y avoir une baisse mais ce n'est pas très grave pour eux non plus, puisque ces vins de marque achètent le vin aux coopératives, donc ce sont les coopératives qui subissent la réduction des ventes.

Aujourd'hui que se passe-t-il ? Vous avez le négoce qui est en train de racheter une grande partie des petites propriétés, puisque celles-ci ne peuvent plus rembourser les dettes et les emprunts faits auprès des organismes financiers. Donc ils vendent. Ces grosses sociétés de négoce rachètent à des prix très bas, soutenues en plus par les organismes qui devraient défendre les agriculteurs et les petits viticulteurs. Notre mal est là aujourd'hui et c'est ce que nous vivons. Les organismes représentatifs de la profession ne font pas leur travail, et il ne faut pas, nous, collectivités locales, se substituer à ces organismes-là, c'est à eux de faire leur travail et aux petits viticulteurs de dire à leurs organismes professionnels de bien faire le travail.

Il faut savoir également que des pays du Magreb manquent de vin actuellement et sont incapables de fournir la totalité. Ils sont en train de modifier leur loi de finances pour importer des vins étrangers, sûrement pas la France, mais l'Italie ou l'Espagne. Ils en manquent pour le revendre ailleurs, à certaines grosses sociétés négociants qui revendent dans le monde entier.

Chacun son rôle, nous Conseil Général, nous avons à soutenir les petits viticulteurs et également que la profession tienne son rôle aussi. Cela ne soit pas une minorité qui mène la profession, en fait couler certains, alors que beaucoup d'autres gagnent de l'argent.

M. LE PRESIDENT :

Je remercie Jacques Ferreau. C'était important. Il fallait prendre du temps sur ce débat, c'est une crise grave, et il fallait qu'un certain nombre de choses soient dites. Nous continuerons à être très vigilants. Jean Touzeau l'a dit tout à l'heure, il était au congrès national de la M.S.A. ; nous sommes dans les réunions importantes.

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

Philippe Madrelle quitte l'hémicycle, Bernard Dussaut assume la présidence.

SOUTIEN AUX ACTIVITES AQUACOLES ET MARITIMES

Rapporteur : René SERRANO

Mesdames, Messieurs,

Le soutien aux activités aquacoles et maritimes concerne cinq programmes.

LE PROGRAMME "PORTS CONCEDES ETAUTRES PORTS"

Le Conseil Général soutient les communes, avec notamment une part importante réservée au port d'Arcachon pour l'aider à financer son programme d'investissement et notamment l'aménagement du quai chalutier à hauteur de 169.698 € en Crédits de Paiement supplémentaires. Sur ce programme, les crédits globaux qu'il nous est proposé d'adopter s'élèvent à 73.800 € en Autorisation de Paiement et 283.557 € en Crédits de Paiement.

LE PROGRAMME "FILIERES PECHE OSTREICULTURE AQUACULTURE"

Pour ce programme, il convient de signaler plus particulièrement trois mesures, concernant le Contrat de Plan Etat Région (C.P.E.R.), l'aide aux jeunes ostréiculteurs, et la filière pêche professionnelle.

Le C.P.E.R (2000-2006)

Le C.P.E.R comprend deux volets : celui lié à l'hydraulique du bassin d'Arcachon et l'autre lié au nettoyage du Domaine Public Maritime (D.P.M.). L'état d'avancement des opérations nécessite d'abonder l'enveloppe 2004, pour la réalisation des travaux du centre de transfert des déchets ostréicoles. Il est à noter qu'un montant de 395.000 € est à porter en recettes, correspondant à la subvention de l'I.F.O.P.

L'aide aux jeunes ostréiculteurs

Le travail enclenché suite à la marée noire a montré la nécessité de fédérer l'action des différents partenaires qui contribuent à l'installation des jeunes ou la reprise des entreprises, pour conforter le dispositif d'appui technique. Les problèmes conjoncturels de cette filière répondent aux axes prioritaires du dispositif F.S.E. sur la création et l'innovation, et le rapport qui nous est présenté propose que le Conseil Général pilote cette action, avec les professionnels de la mer et recherche des partenariats financiers.

La filière pêche

Compte tenu des dernières évolutions des règlements européens, Monsieur le Président propose de modifier le règlement, adopté lors de la plénière de décembre 2000 et de retenir uniquement les principes d'intervention définis lors de la plénière de juin 2003 contenu dans le règlement annexé au rapport du BS, pour le soutien aux primo-accédants. Pour les opérations prévues à ce programme, il nous est proposé d'adopter les crédits qui s'élèvent à 883.392 € en AP et à 520.913 € en CP.

LE PROGRAMME "PROTECTION DU LITTORAL"

Les crédits positionnés sur ce programme s'élèvent à 416 340 € en CP et permettront de répondre à des engagements ultérieurs.

LE PROGRAMME "PORTS NON CONCEDES"

Pour ce programme, trois opérations sont plus particulièrement concernées : les travaux portuaires urgents de sécurité pour lesquels il vous est proposé d'abonder de 15 000 € les crédits du BP, le dragage des sédiments portuaires où il convient de structurer les démarches des opérateurs, et les redevances domaniales.

- **Pour le dragage des sédiments portuaires**, le contexte particulier du Bassin d'Arcachon, soumis à des contraintes environnementales très fortes n'a pas permis à ce jour de dégager un cadre d'intervention adapté à chacun des ports du Bassin. Le travail réalisé par le consultant a été présenté aux présidents de l'E.P.I.C. du Port d'Arcachon et du SIBA. Il a permis de faire le point sur la caractérisation des sédiments pour l'ensemble des ports, les volumes mis en jeu, les techniques de dragage, le traitement et l'évacuation des sédiments. L'objectif de cette prestation est triple :

- donner aux maîtres d'ouvrage du Bassin, les mêmes données scientifiques de base et leur proposer un protocole commun pour la mise en oeuvre des modes opératoires,
- obtenir un document de référence incontestable du point de vue scientifique, technique et méthodologique (un comité de suivi a validé chaque étape),
- sur la base de ce travail, amener l'Etat et les partenaires locaux à rechercher des solutions communes pour le traitement des sédiments afin d'optimiser les dépenses publiques.

A ce stade, il n'est pas prévu de valider des modes opératoires, car une démarche partenariale doit encore se conduire pour arriver à leur définition, avec des protocoles assurant la sécurité environnementale.

Monsieur le Président nous propose de provisionner sur le budget supplémentaire 145.000 € qui permettront d'élaborer un Schéma Directeur des modes opératoires pour l'évacuation et le traitement des sédiments portuaires dans le Bassin d'Arcachon, en concertation avec les structures ou collectivités locales et avec les services de l'Etat. Il conviendra que Monsieur le Préfet exerce sa responsabilité et autorise les traitements qui auront été validés

- **Les redevances domaniales** sont les recettes constituées par le produit de l'occupation des A.O.T (Autorisations d'Occupation Temporaires) et il nous est demandé d'approuver les barèmes qui sont joints au rapport de présentation. Ainsi, sur le programme "Ports Non Concédés", les crédits de paiement proposés au budget supplémentaire 2004 sont de 248.980 € et c'est crédit global de 893.392 € en AP et 1 471.789 € en CP en dépenses et 193.152 € en recettes, qu'il convient d'adopter au titre du budget supplémentaire 2004.

En conséquence Monsieur le Président nous demande Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- approuver le nouveau règlement en faveur de la pêche professionnelle,
- entériner le principe de réaliser un schéma directeur des modes opératoires pour l'évacuation et le traitement des sédiments portuaires,
- approuver les tarifs qui s'appliqueront aux professionnels pour l'accostage sur les postes d'amarrage public,
- adopter les crédits figurant au projet de budget supplémentaire 2004.

AVIS DE LA COMMISSION DEVELOPPEMENT AGRICULTURE, VITICULTURE, AQUACULTURE ET FORET : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

AVIS DE LA COMMISSION ENVIRONNEMENT, ESPACES NATURELS ET DU LITTORAL : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

AVIS DE LA COMMISSION GESTION DU PATRIMOINE DEPARTEMENTAL : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

AVIS DE LA COMMISSION FINANCES ET MOYENS : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

Philippe Madrelle reprend la présidence de l'Assemblée.

DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE

Rapporteur : Philippe DORTHE

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de son schéma d'aménagement touristique, le Département soutient le développement touristique de la Gironde dans trois domaines importants.

L'ITINERANCE

La réalisation du plan départemental des itinéraires de promenades et de randonnées se poursuit.

Les travaux en cours ou bientôt engagés concernent les cantons de Guîtres, Coutras, Saint-André de Cubzac, Libourne, ainsi que le Centre Médoc Estuaire. Pour la politique d'itinérance, les crédits inscrits au budget supplémentaire 2004 s'élèvent à 211 000 € en autorisations de programme et à 430 818 € en crédits de paiement.

LES EQUIPEMENTS TOURISTIQUES

Le Conseil Général soutient les collectivités publiques et les promoteurs privés dans la réalisation d'équipements touristiques et d'hébergements labellisés.

Les équipements d'accueil touristique

L'aide porte sur les équipements réalisés en maîtrise d'ouvrage publique. Il s'agit des aires d'accueil, des locaux d'accueil touristique, des haltes camping-car. Il est proposé de rajouter aux critères d'éligibilité des interventions sur les aires d'accueil touristiques le financement des équipements permettant l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

Les hébergements touristiques

L'aide porte sur des hébergements labellisés, réalisés en maîtrise d'ouvrage publique ou privée.

Les frais d'études, les prestations et les aménagements divers

Ces programmes prévoient des frais d'études touristiques ainsi que des petits travaux de réhabilitation. Pour la politique d'équipements touristiques, les crédits inscrits au budget supplémentaires 2004 s'élèvent à 149 000 € en autorisations de programme et à 282 735 € en crédits de paiement.

LE PARTENARIAT AVEC LES STRUCTURES A VOCATION TOURISTIQUE

Le Conseil Général appuie sa stratégie de promotion touristique sur le Comité Départemental du Tourisme. Il soutient également les principaux organismes à vocation touristique et environnementale, dont le Parc Naturel des Landes de Gascogne.

Le développement de la politique d'éco-citoyenneté, la consolidation des actions du C.D.T., et la contribution au budget du Parc Naturel des Landes de Gascogne nécessitent des crédits complémentaires. Pour cette politique, les crédits inscrits au budget supplémentaire 2004 s'élèvent à 416 219 €.

La poursuite de nos actions touristiques nécessite une crédit global de 360 000 € en AP et 1 129 772 € en CP, qui figure au projet de budget supplémentaire 2004.

AVIS DE LA COMMISSION DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

AVIS DE LA COMMISSION FINANCES ET MOYENS : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

Philippe DORTHE :

Je profite de cette occasion pour vous rappeler que le Conseil Général a inauguré le week-end dernier la voie de Vézelay qui traverse notre département à l'Est, depuis Sainte-Foy la Grande jusqu'à Captieux, et cela a été très bien perçu par les personnes qui s'intéressent à la randonnée pédestre.

Par ailleurs, qu'il me soit permis de rappeler que les personnes handicapées, tout handicap confondu, sont au nombre de cinquante millions en Europe ; c'est énorme. Nous devons, collectivité territoriale, tout faire pour que ces personnes handicapées puissent bénéficier des équipements touristiques. Mais c'est aussi un formidable marché puisque le tourisme c'est de l'économie. Le Conseil Général et le Comité Départemental du Tourisme travaillent pour développer toutes ces activités liées aux personnes à mobilité réduite ou à d'autres handicaps, pour leur permettre de venir dans des conditions de qualité dans notre Département.

Enfin, qu'il me soit permis d'ajouter quelques mots, par rapport à ce qu'a évoqué notre collègue Alain Leveau tout à l'heure sur les difficultés des viticulteurs dans notre département. De manière bien modeste certes, mais l'assemblée départementale, par le biais de son Comité Départemental du Tourisme, a mis en place une politique très volontariste en matière de tourisme vitivinicole. En réalisant notre ouvrage : Gironde, voyage au vin des pays de Bordeaux, nous avons travaillé avec plus de six cents viticulteurs, notamment de petites exploitations en leur proposant des formations à l'accueil, de manière à permettre aux touristes, mais en particulier aux touristes de proximité que nous sommes, de visiter ces

exploitations afin qu'ils puissent acheter in situ des vins de grande qualité. C'est modeste certes au niveau du chiffre global, mais c'est un petit plus que je voulais signaler Monsieur le Président puisque c'est une initiative de votre collectivité.

M. LE PRESIDENT :

Je remercie notre collègue Philippe Dorthe pour ce qu'il vient d'ajouter qui concourt au développement de notre économie.

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE DU DEPARTEMENT

Rapporteur : René SERRANO

Mesdames, Messieurs,

L'action en faveur de l'environnement est un axe politique fort de notre département. Préserver et valoriser notre environnement, faire découvrir au public les multiples richesses de l'espace girondin, sensibiliser nos concitoyens sur les pratiques environnementales susceptibles d'améliorer durablement la qualité de la vie, sont autant d'enjeux majeurs pour notre collectivité.

I - LES ESPACES NATURELS SENSIBLES - E.N.S.

Les dépenses d'investissements sont estimées à 1 216 000 € et portent essentiellement sur des travaux lourds notamment sur le domaine d'Hostens et la presqu'île de Malprat.

Il nous est proposé également d'inscrire 1 400 000 € sur l'opération du Domaine de Certes, afin de lancer les travaux de restauration des digues, des écluses et des cheminements, ainsi que les premiers travaux de restauration nécessaire à la réhabilitation du domaine. Enfin, les projets d'acquisition en cours font apparaître un besoin de financement à hauteur de 450 000 €

Les crédits relatifs à ce programme sont globalement de 3 066 000€ en AP, 9 471 290 € en CP en dépenses et 1 314 771 € en recettes.

II - POLITIQUE EN FAVEUR DU PAYSAGE

Le dispositif paysage présenté au Budget Supplémentaire 2003 connaît un succès grandissant. Afin de pouvoir répondre aux besoins exprimés dans les projets de COP. 2004 par les communes de la C.U.B. et les communautés de communes il est nécessaire d'abonder le budget du BP à hauteur de 500 000 € en AP/CP

III - LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

- AIRAQ

L'adhésion du département à l'AIRAQ est calculée sur la base d'un coût par habitant. Il convient de rajouter 51 389 € pour pouvoir s'acquitter de cette dépense.

- Gestion des espèces patrimoniales et invasives

Des études portant sur la lutte contre les espèces invasives et la préservation des espèces patrimoniales voient progressivement le jour grâce notamment au soutien du Conseil Général ; pour le BS 2004, un crédit de 35 000 € est à prévoir.

- Conservatoire Botanique National - C.B.N.

Les Conservatoires Botaniques Nationaux ont pour mission d'étudier les plantes sauvages et menacées. Ils doivent ensuite les conserver par tous les moyens, notamment en les cultivant. Enfin, ils sont chargés d'informer et d'éduquer le public pour l'inciter à respecter le patrimoine végétal sauvage. A ce jour seule l'inter-région Aquitaine/Poitou-Charente n'est pas équipée d'un C.B.N. Le Conseil Général a souhaité s'investir pour que soit créée une telle structure qui développera, en concertation avec les partenaires concernés, son activité à partir du domaine de Certes. La mission de préfiguration du Conservatoire Botanique National et son installation sur le domaine nécessitent un budget de 4.000 € en AP et 54.050 € en CP. Les crédits proposés à l'inscription sur ce programme sont de 39 000 € en AP et 153 983 € en CP pour les dépenses, 24 400 € en recettes.

IV – LES INTERVENTIONS EN FAVEUR DES PLAGES

- Les plans plages

La dotation plan plages est prise en compte au moment du Budget Supplémentaire, puisqu'elle est basée sur le programme préparé en début de chaque exercice par l'O.N.F. Le montant total des subventions à inscrire dans ce cadre pour 2004 est de 355 000 €.

- Le nettoyage des plages

Par ailleurs, les subventions aux communes et groupements de communes pour le nettoyage annuel des plages sont transférées désormais en fonctionnement. Afin d'inciter au nettoyage manuel, il vous est proposé d'inscrire 602 000 € en crédits de paiement.

V - L' ECOCITOYENNETE

Dans le cadre des C.D.D., le dispositif voté par l'assemblée départementale le 26 juin 2003, a reçu un accueil très positif de la part des communes de la C.U.B. et des communautés de communes. Des crédits supplémentaires sont nécessaires pour poursuivre nos actions billets courants verts et de l'animation des E.N.S. Les crédits proposés à l'inscription sont de 252 246 € en CP

VI - LA MAITRISE DES DECHETS

Dans la perspective d'un prochain transfert des compétences en matière d'animation de suivi et d'évaluation du plan départemental des déchets ménagers et assimilés, le département

doit réaliser plusieurs études notamment sur les coûts du traitement et la préparation d'un plan de sensibilisation. Il vous est proposé sur ce programme d'inscrire 50 000 € en AP et 724 358 € en CP.

En conséquence, il vous est demandé Mesdames, Messieurs, d'adopter les crédits nécessaires à la poursuite de la politique départementale de l'environnement qui s'élèvent pour ce budget en dépenses à 3 655 000 € en AP et 11 73 877 en CP et 1 339 171 € en recettes.

AVIS DE LA COMMISSION ENVIRONNEMENT, ESPACES NATURELS ET DU LITTORAL : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

AVIS DE LA COMMISSION FINANCES ET MOYENS : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

René SERRANO :

Je voudrais si vous le permettez ajouter quelques mots. J'aborderai trois ou quatre sujets parce qu'ils sont essentiels, et je serai court.

En ce qui concerne l'Ile de Malprat, le Conseil Général a souhaité effectuer des prestations, un suivi et des travaux lourds. J'ai eu des discussions nombreuses avec des élus du Bassin d'Arcachon, et il est essentiel de savoir si l'Ile de Malprat, qui un authentique milieu naturel originel, doit rester un milieu naturel avec tout ce que cela suppose, c'est-à-dire qu'on ne touche rien ni à la flore ni à la faune ni aux digues actuelles sans ajouter d'équipements, ou si on souhaite l'endiguer, la transformer, pour qu'il y ait des visites publiques, donc lui faire jouer un nouveau rôle hydraulique sur le Bassin et dans un delta de la Leyre qui lui aussi a ses problèmes. Je souhaiterais qu'avant de prendre toute disposition, on vérifie si l'option proposée est une option partagée avec l'ensemble des élus du Bassin, parce que cette ile est au cœur d'un dispositif ; elle n'est pas seulement paysagère, elle a un véritable rôle hydraulique et également scientifique à jouer sur le delta de la Leyre.

D'autre part, depuis plusieurs décennies nous travaillons sur le Domaine de Certes avec les équipes compétentes précédentes au Service Environnement du Conseil Général et mes prédécesseurs qui avaient ce dossier en charge. Le Domaine de Certes est certainement la grande dame sur le plan environnemental du Conseil Général. Yves Lecaudey vous vous en souvenez bien parce qu'en 1989 j'étais tout jeune élu, et déjà nous avions à cette époque-là pour le domaine un projet qui n'a pas vu le jour. Le Domaine de Certes aujourd'hui est effectivement sur 440 hectares le domaine plus particulièrement attaché à ce qu'a pu faire le Département depuis des décennies en suivi écologique, en ouverture au public, en diversité d'activités. Et indéniablement tous les scientifiques, tous les universitaires, tous les publics qui sont passés, souhaitent, puisque ce domaine a été acquis avec des deniers publics et avec le suivi des compétences de bon nombre de collaborateurs, qu'il continue sur les perspectives qui sont les siennes.

Je vous remercie Monsieur le Président aujourd'hui d'officialiser une stratégie et une politique qui nous prouve que le Conservatoire Botanique va venir en Gironde, parce que nous sommes candidats sur le Bassin d'Arcachon. Quand on sait que les conservatoires botaniques sont le point d'orgue majeur en matière d'environnement sur le plan de la flore, et que cela détermine un certain nombre de partenariats qui vont se faire et donner en Gironde un nouvel élan environnemental, je suis heureux de pouvoir me féliciter de cette remarquable prise de décision. Dans le même temps, comme je l'ai dit hier avec Martine Faure qui est venue sur le Domaine de Certes pour présenter l'Eté Girondin, il est essentiel que ce domaine où nous sommes très attendus, où les publics très diversifiés nous attendent, puisse avoir un vrai projet qui s'attarde autour du scientifique, de l'universitaire, autour d'une bibliothèque, autour d'activités pédagogiques, autour d'activités de séminaires. Ce n'est certainement pas sur ce type de domaine qu'il faut implanter un siège administratif, aussi bonne soit la demande, pour donner une notoriété que nous avons bien eu du mal à acquérir avec nos partenaires.

M. LE PRESIDENT :

En ce qui concerne le Conservatoire Botanique National, la ville de Bordeaux l'a laissé en rase campagne ; nous avons dû reprendre le relais. Le Domaine de Certes c'était plutôt "La belle au bois dormant".

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

M. LE PRESIDENT :

La séance est levée, nous reprendrons à 14 h 30. Je vous remercie, les débats ont été denses malgré le départ de l'opposition.

La séance est levée à 13 h.

Le Secrétaire de Séance,

Bernard DUSSAUT

Le Président du Conseil Général,

**Philippe MADRELLE
Sénateur de la Gironde**